



À l'heure où nous clôturons le maquettage de ces Actes du séminaire de l'APCE, une nouvelle canicule exceptionnelle accable l'ouest de la France, faisant tomber des records de chaleur; l'incendie particulièrement virulent de la forêt de la Teste a obligé à l'évacuation de milliers de personnes. Il a réduit en cendre la forêt usagère, site classé de 6 000 hectares: une forêt millénaire très singulière dans le massif des pins girondin et landais, un patrimoine unique parti en fumée. Il n'a été arrêté que par la Dune du Pilat, dont le grand site naturel, unique et haut-lieu du tourisme en Europe, a été défiguré. Il a menacé Biscarrosse, site enchanteur de notre séminaire...

Canicules, incendies, font partie de ces événements extrêmes prédits par la communauté scientifique qui alerte depuis de nombreuses années sur les risques liés au changement climatique. Nous y voilà. L'APCE, à travers ce séminaire, veut précisément rappeler à l'État et aux collectivités que la démarche de paysage doit devenir centrale dans les politiques publiques pour accélérer la transition écologique. Elle fait 30 propositions pour cela en conclusion.

# Il est urgent d'agir!

# LA DÉMARCHE DE PAYSAGE

AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE

> PERSPECTIVES POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### **ÉQUIPE SÉMINAIRE**

Ce séminaire a été imaginé et organisé par l'équipe des paysagistes-conseils de l'État: CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ, MARC CLARAMUNT, BERTRAND FOLLÉA,

MARIE FRANCE, PIERRE GADOIN-VILHET, PRICILLA TÉTAZ et VINCENT TRICAUD,

avec l'appui précieux de **LUCILE SCHMID,** cofondatrice et vice-présidente du *think tank* La Fabrique écologique, membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*,

avec la collaboration de

BERNADETTE MUCHENBERGER,

secrétaire de l'association, et le soutien du BUREAU DE L'APCE.

### **SEPTEMBRE 2022**

• Association des paysagistes-conseils de l'état

# 2021 SÉMINAIRE DE BISCARROSSE

# SOMMAIRE

### **ÉDITORIAL**

### 6 LA DÉMARCHE DE PAYSAGE

### AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE

### PERSPECTIVES POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- BERTRAND FOLLÉA, président de l'APCE 2021-2022

#### **OUVERTURE**

- 8 MOTS D'ACCUEIL
  - HÉLÈNE LARREZET, maire de Biscarosse
  - BERTRAND FOLLÉA, président de l'APCE
  - DORINE LAVILLE, cheffe du Bureau des paysages (MTECT/DGALN)

### **CONFÉRENCE INTRODUCTIVE**

### 10 RÉ-HARMONISER LES RELATIONS ENTRE L'HUMAIN ET LE VIVANT

-GILLES BŒUF, biologiste et professeur des universités

### **LES ATELIERS**

### 14 LA DÉMARCHE DE PAYSAGE: QUÈSACO?

- BERTRAND FOLLÉA, président de l'APCE 2021-2022

- 16 ATELIER 1 La démarche de paysage pour résoudre les contradictions économie-écologie
- 20 ATELIER 2 La démarche de paysage au service de «la ville» en transition
- 24  $\underline{\mathsf{ATELIER}\,3}$  La démarche de paysage au service de la prévention et de l'adaptation
  - aux risques liés au dérèglement climatique
- 28 ATELIER 4 La démarche de paysage au service de l'agriculture en transition
- 32 ATELIER 5 La démarche de paysage au service des mobilités en transition
- 36 ATELIER 6 La démarche de paysage au service des patrimoines naturels et culturels en transition
- 40 <u>ATELIER 7</u> La démarche de paysage au service des énergies renouvelables

### **REGARDS**

### 44 PAYSAGISTES-CONSEILS ET ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT:

### UN RAPPROCHEMENT ASSUMÉ ET NÉCESSAIRE

-HÉLÈNE REINHARD, architecte-conseil de l'État, et présidente de l'Association des architectes-conseils de l'État, (ACE)

### 45 LA FFP ET L'APCE:

### DES INTÉRÊTS COMMUNS

**—HENRI BAVA,** président de la Fédération française du paysage (FFP)

### **TABLE-RONDE**

## 46 LE PAYSAGE AU CŒUR DES POLITIQUES DE LA TRANSITION? PERSPECTIVES ET ACTIONS

- **STÉPHANIE DUPUY-LYON,** directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN, ministère de la Transition écologique)
- **FRANÇOISE MESNARD,** maire de Saint-Jean-d'Angély
- VINCENT MONTRIEUX, sous-directeur à la qualité du cadre de vie (DHUP, DGALN, ministère de la Transition écologique)

### **SYNTHÈSE**

### 48 QUATRE POINTS SAILLANTS

— **LUCILE SCHMID**, membre du conseil de rédaction de la revue *Esprit* et co-fondatrice du *think tank* La Fabrique écologique

### INTERVENTION DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE

### 49 MOT DE CLÔTURE DE LA MINISTRE

- JACQUELINE GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

### **SÉMINAIRE «OFF» DU SAMEDI**

### 52 BISCARROSSE FACE À L'ÉROSION LITTORALE

- VINCENT BAWEDIN, Communauté de communes des Grands Lacs. Chargé de mission « Gestion du trait de côte & planification »

### CONCLUSION

### 56 30 PROPOSITIONS

POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DU PAYSAGE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE

### **ANNEXE**

- 64 MANIFESTE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE PAR LE PROJET DE PAYSAGE
- 66 APPEL POUR LE BON GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE & SOLIDAIRE
- 69 LEXIQUE DES ACRONYMES



### **ÉDITORIAL**

# **LA DÉMARCHE DE PAYSAGE** AU SERVICE DE LA TRANSITIC

# DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE

### PERSPECTIVES POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le séminaire 2021 de l'Association des paysagistes-conseils de l'État (APCE) à Biscarrosse s'est avéré exceptionnel à bien des égards:



**BERTRAND FOLLÉA** Président de l'APCE 2021-2022

- Par sa forme d'abord: il ne s'agissait pas d'un séminaire de voyage d'étude tel que vécu depuis l'origine de l'Association, mais de travail réflexif et prospectif des paysagistes-conseils de l'État sur leurs missions au regard de la transition écologique;
- Par son contenu ensuite: c'est le paysage comme démarche qui a été mis en avant — et non le paysage-objet —, pour examiner sa capacité à concrétiser la transition écologique et se mettre au service de la puissance publique que représentent l'État et les collectivités territoriales;
- Par son mode de fonctionnement également: les paysagistes-conseils n'ont pas travaillé seuls, ils ont été accompagnés par des agents de l'État et des experts, afin de dégager des pistes d'actions en capacité de soutenir et renforcer la politique de paysage au service de la transition;
- Par son ambition enfin: aux quatre-vingts paysagistes-conseils qui y ont participé, s'est ajoutée une trentaine de référents des services de l'État et d'experts venus de toute la France, bravant les incertitudes liées à la crise sanitaire et la position décentrée de Biscarrosse; la restitution des travaux s'est faite devant de hauts responsables de l'État ou de collectivités, dont Madame Jacqueline Gourault,

ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales; enfin des conférenciers de qualité sont venus alimenter nos débats, en nous éclairant en particulier sur les enjeux du vivant dans la transition avec Gilles Boeuf, biologiste, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle.

Mais pourquoi un tel séminaire, a-t-il été voulu par les paysagistes-conseils? Parce que la démarche de paysage (les paysagistes concepteurs parlent volontiers de «projet de paysage») peut puissamment se mettre au service du grand défi sociétal du XXIe siècle, qui consiste à réorienter nos manières de vivre face au dérèglement climatique et à l'effondrement du vivant:

- À la place des discours anxiogènes, culpabilisants et paralysants: la démarche de paysage ouvre un imaginaire et propose des perspectives concrètes pour des paysages de la transition désirables.
- En écho aux catastrophes «naturelles» récentes, la démarche de paysage, dans sa capacité à croiser la géographie et le vivant avec l'humain,



### «Dans la réalité, là où on va gagner des points, là où l'on sera collectivement puissants, c'est par le projet.»

— STÉPHANIE DUPUY-LYON

permet de mieux prendre en compte les risques (inondation, érosion, submersion, glissement de terrain, écroulement en montagne, risques sanitaires...) pour les intégrer d'une façon plus positive et constructive dans le projet de territoire.

- À l'opposé des démarches « aménagistes » du siècle dernier: la démarche de paysage mobilise et implique les populations et leurs perceptions sensibles, ainsi que les ressources naturelles et humaines en place, pour un développement local et sobre.
- À l'inverse des approches sectorielles et segmentées: elle rassemble les acteurs et transcende les intérêts particuliers au bénéfice du bien commun qu'est le paysage à façonner. Et elle se révèle opérationnelle à toutes les échelles.
- Récusant une approche superficielle de l'aménagement: elle fait évoluer les modes de vie par le cadre de vie, sans séparer image et usage.
- À la différence des approches figées d'aménagement: cette démarche envisage le paysage comme un patrimoine vivant et évolutif, à façonner et faire évoluer pour des milieux de vie plus sobres, décarbonés et résilients.

Or, malgré son efficience au service de la transition, la démarche de paysage reste largement méconnue des acteurs de l'aménagement, qu'ils soient décideurs ou techniciens. Elle est portée par un trop petit nombre de professionnels et échappe aux revendications des intérêts économiques dominants. Conscients de cette situation, les paysagistes-conseils de l'État ont rédigé un «Manifeste pour une transition écologique et solidaire par le projet de paysage», co-signé par la FFP (Fédération française du paysage) et l'IFLA (International Federation of Landscape-Architects) Région Europe, en 2020 — voir page 64 Le séminaire de Biscarrosse a eu pour objectif d'ouvrir des pistes concrètes pour mettre la démarche de paysage au service des politiques publiques portées par l'État et pour accompagner les collectivités engagées dans cette transition. Les paysagistesconseils de l'État sont pleinement mobilisés dans cette bataille.

Nous le savons d'avance: ce sera une étape sur le chemin de la transition par le paysage. Mais nous souhaitons que ce moment fort, riche d'échanges et d'idées, donne lieu à des décisions concrètes à même d'enclencher une dynamique mobilisatrice nationale.



http://www.paysagistesconseils.org/ les-paysagistes-conseilsde-letat-au-service-dela-transition



### **OUVERTURE**

# MOTS D'ACCUEIL

Sous les bons auspices d'Hélène Larrezet, maire de Biscarrosse et de Dorine Laville, cheffe du Bureau des paysages et de la publicité au ministère de la Transition écologique, les travaux de l'Association des paysagistes-Conseils de l'État ont débuté le 15 septembre 2021 par une conférence d'introduction de Gilles Bœuf, biologiste et professeur des universités.

L'animation du séminaire a été confiée à Lucile Schmid, membre du conseil de rédaction de la revue Esprit et co-fondatrice du think tank La Fabrique écologique.

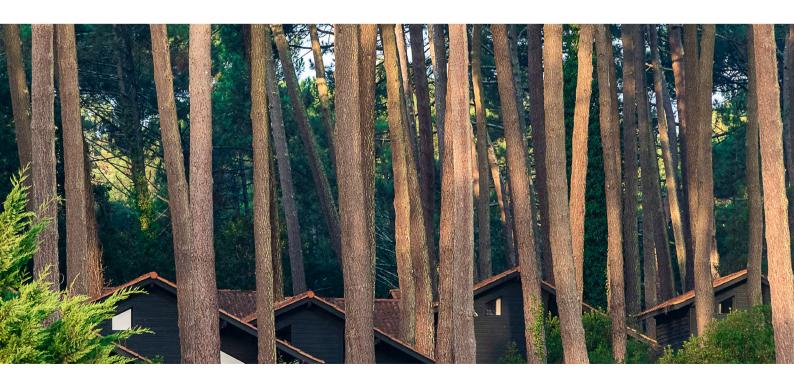
«Les problématiques de transition écologique se jouent, la plupart du temps, des limites administratives. Il faut que les élus en prennent conscience: la démarche paysagère, qui dépasse le strict cadre de leurs limites communales, peut les conduire à avoir une réflexion plus globale et intercommunale.»

- VINCENT MONTRIEUX



http://www.paysagistesconseils.org/1-ouverturedu-seminaire-debiscarrosse







**HÉLÈNE LARREZET** Maire de Biscarrosse

### -HÉLÈNE LARREZET, maire de Biscarrosse

L'Association des paysagistes-conseils de l'État a choisi le bon endroit pour tenir son séminaire annuel consacré à la démarche de paysage au service de la transition écologique.

Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, moment où les dunes ont été fixées, la forêt des Landes est devenue le premier massif forestier français. Durant toute cette période, l'espace et les paysages des landes, immortalisés par le photographe et ethnologue Félix Arnaudin, ont subi une transformation radicale Et pour les habitants, ce fut une révolution socioéconomique sans précédent. Les photographies de Félix Arnaudin mettent en perspective l'action humaine et questionnent nos actions sur les milieux et les paysages. Nous avons besoin de comprendre et de transmettre les connaissances que nous avons de notre territoire, du patrimoine dont nous avons hérité. Votre séminaire devrait y contribuer.

Bienvenue à Biscarrosse.



BERTRAND FOLLÉA Président de l'APCE 2021-2022

### -BERTRAND FOLLÉA, président de l'APCE

Merci tout d'abord à l'équipe de paysagistes-conseils qui a permis la tenue de ce séminaire, un peu différent de ceux que nous organisons d'habitude. Nous avons voulu cette année en faire un moment d'introspection et de prospective autour de ce rendez-vous que nous ne voulons pas manquer entre transition écologique et démarche de paysage. Au sein de 7 ateliers thématiques (ville, prévention et adaptation aux risques liés au dérèglement climatique, mobilités, transition économique, agriculture, énergies renouvelables et patrimoines naturels et culturels), les PCE vont pendant deux journées travailler à faire émerger des propositions et actions. Ils ne seront pas seuls, puisque des experts, des agents de l'administration

centrale et des services déconcentrés de l'État, des élus les accompagneront. Lucile Schmid, cofondatrice et vice-présidente du *think tank* La Fabrique écologique, et membre du comité de rédaction de la revue Esprit assurera l'animation de nos débats. Pour approfondir notre réflexion, nous aurons tout à l'heure le plaisir d'accueillir, pour une conférence d'introduction sur la place de l'humain dans la biodiversité, Gilles Bœuf, professeur des universités, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle. Et pour finir, Madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, nous fera l'honneur de conclure notre séminaire.



**DORINE LAVILLE** Cheffe du Bureau des paysages (MTECT/DGALN)

### —DORINE LAVILLE, cheffe du Bureau des paysages (MTECT/DGALN)

Tout d'abord merci à l'APCE pour l'organisation de ce séminaire auquel le Bureau des paysages est heureux de s'être associé. Ce rendez-vous va être l'occasion de croiser les regards de personnes aux profils très différents, paysagistes-conseils biensûr, mais aussi experts, élus, agents de l'État sur ce thème de la démarche de paysage au service de la transition écologique et solidaire qui nous intéresse tous. C'est une invitation à l'action à l'échelle de la démarche paysagère. Déjà, le séminaire de Grenoble avait ouvert la voie avec la rédaction du «Manifeste pour une transition écologique et solidaire par le projet de paysage» et en contribuant à la construction d'une culture commune en appui aux politiques de l'État.

Le ministère de la Transition écologique met en œuvre déjà de nombreux outils et politiques qui mettent au centre le paysage: des outils de connaissance et de communication (les Atlas de paysages et les OPP: observatoires photographiques des paysages); des outils opérationnels (les Plans de paysages); la politique ambitieuse du 0% d'artificialisation nette et toutes les actions visant à promouvoir la profession de paysagiste-concepteur. Malgré cela, la démarche «Projet de paysage» reste encore trop méconnue, même si les collectivités locales qui s'en sont emparées dans le cadre par exemple des projets « Plans de paysage» ou du «Palmarès des paysages» en sont très satisfaites. Une enquête menée par le CGEDD auprès des élus en cours de dépouillement doit répondre en partie à la question de ce manque de reconnaissance. Il reste donc encore à convaincre et à mobiliser. C'est un vaste programme car il y a urgence à agir pour la transition écologique. Dans ce contexte, les PCE ont un rôle important à jouer car ils sont au cœur des problématiques des territoires. Ce séminaire doit pouvoir faire émerger des expériences inspirantes pour la mise en œuvre des actions concrètes pour la transition.

### **CONFÉRENCE INTRODUCTIVE**

# RÉ-HARMONISER LES RELATIONS ENTRE L'HUMAIN ET LE VIVANT

### GILLES BŒUF, biologiste et professeur des universités

L'Homme est partie intégrante de la grande chaîne du vivant.

Pour éviter la catastrophe du changement climatique et de la perte de la biodiversité, Gilles Bœuf invite à un changement radical de notre rapport à la nature et de nos modes de vie, en arrêtant la course au profit et la surexploitation de la nature.



GILLES BŒUF

Biologiste et professeur des universités. Il a présidé le Muséum national d'histoire naturelle de 2009 à 2015. Il a été invité au Collège de France en 2013 et 2014 sur la chaire «Développement durable, énergie et sociétés». Les humains appartiennent au monde vivant, ce qu'ils ont tendance à oublier. Notre objectif à tous est d'être heureux, d'avoir une famille, des amis, de travailler, mais ce bonheur doit s'obtenir sans détruire les milieux où l'on habite ni ceux où d'autres habitent Pour atteindre cet objectif, quatre piliers sont essentiels: d'abord la science, qui n'est pas une opinion mais une discussion, une expérimentation, une confrontation. Dans tous les pays du monde, on s'accorde sur les critères de la science établie, état de la connaissance à un moment donné. Aujourd'hui, nous vivons dans une compilation d'opinions, ce qui est très grave. Plus on a de connaissances sur le monde vivant, plus on s'émerveille : cela se confirme chaque fois que j'en parle avec les enfants dans les écoles, ce que je fais souvent. Il faut prendre le temps de les écouter, de répondre à leurs questions, et de voir leur esprit critique se développer. Car il est indispensable de diffuser à la fois les connaissances et l'esprit critique. La réforme des lycées mise en place par le Gouvernement va ainsi, à mon avis, dans le sens inverse, en mettant à mal l'enseignement des sciences de la Vie et de la Terre pendant que des lobbies de plus en plus puissants et irresponsables diffusent de fausses informations.

Le deuxième pilier est politique.

Le troisième est l'ensemble des citoyens de bonne volonté, des ONG, du monde associatif qui agissent pour vivre sans piller le vivant, et dans cet ensemble, tout particulièrement les femmes, insuffisamment présentes et représentées.

De manière contre-intuitive, le quatrième volet est celui du monde de l'entreprise, à qui il faut parler, ce que je fais également régulièrement. Les mentalités commencent là aussi à changer. Aujourd'hui de grandes entreprises, des écoles de commerce, mais aussi des PME prennent conscience des enjeux et des risques que la dégradation peut porter à leur business.

À l'heure où les mauvaises nouvelles s'accumulent, pour continuer à croire que nous pouvons changer notre manière d'être dans le vivant, il faut vraiment être optimiste sur la capacité de l'Homme à s'adapter, ce que toutes les autres espèces, depuis que la vie sur terre existe, ont dû constamment faire pour vivre dans des conditions de vie toujours changeantes (climat, salinité de l'eau...).





Le professeur Gilles Bœuf devant les paysagistesconseils de l'État. © VALÉRIE D.

## ÉCOLOGIE OU ENVIRONNEMENT, MILIEUX OU PAYSAGES?

L'écologie est une science, pas une politique. Aussi avais-je plaidé dans les années 1990 — et ma conviction n'a pas varié — pour que le ministère aujourd'hui intitulé de l'Écologie, devienne celui de l'Environnement. Car pour beaucoup de Français, le ministère de l'Écologie est d'abord compris comme celui DES écologistes. Quant au paysage qui, dans les mêmes années, est entré dans les problématiques ministérielles grâce à vos collègues géographes, il n'existe jamais sans interdépendance avec l'homme et ses activités.

Les dinosaures évoluaient dans des «milieux», non dans des paysages. De nos jours, pratiquement aucun endroit dans la métropole n'est exempt de traces humaines. Même dans «l'enfer vert» d'Amazonie, en Guyane, la forêt a toujours été cultivée, jardinée par les Amérindiens. En Arctique, on trouve des traces de DDT dans la chair des oies, alors que ces molécules ont été interdites depuis longtemps. Dans les Antilles, la chlordécone a infesté les terres de manière irréversible pour gagner seulement quelques centimes sur le prix de la banane.

Mais il faut aussi se méfier des excès inverses, par exemple en termes de protection des espèces: on ne peut plus élever des têtards car ils sont protégés alors que c'est en les observant enfant que ma vocation d'écologue est née!

D'autres espèces encore sont, à mon avis, protégées de manière excessive alors qu'elles ne sont absolument pas en danger...

Mon discours est donc un discours d'équilibre, même si le vivant est quant à lui dans une véritable situation de déséquilibre.

### DE LA DÉCOUVERTE DES ESPÈCES VIVANTES ET DE LA BIODIVERSITÉ

La première plante (une fougère) du premier herbier au monde date de 1602. Aujourd'hui, ce sont 13 millions de feuilles conservées au Muséum National d'Histoire naturelle qui ont été numérisées pour les rendre accessibles au plus grand nombre. En 1788, le Muséum abritait 12 000 espèces de champignons, d'animaux, de plantes. Aujourd'hui, il y en a environ 25 millions, dont la plus grande collection d'insectes au monde. Mais ce nombre cache en réalité une faible connaissance de la biodiversité de la terre (2 millions d'espèces connues sur 20 millions estimées). Mille ans au moins au rythme actuel seraient nécessaire pour en faire le répertoire complet. En Amazonie par exemple, on compte 30 000 espèces au km<sup>2</sup>; dans le récif corallien de Nouvelle-Calédonie, 300 000. Chaque jour de nouvelles espèces sont reconnues. Mais le temps qu'elles soient répertoriées, elles ont déjà disparu quand le milieu dans lequel elles vivent a été détruit.

La biodiversité ne peut être représentée par le seul inventaire descriptif des espèces vivantes. Car si la biodiversité est bien sûr la partie vivante de la nature, c'est aussi l'ensemble des relations établies entre les divers êtres vivants et entre ceux-ci et leur environnement. La crise du COVID-19, virus constitué de 15 gênes seulement, et issu d'une chauve-souris vivant dans une grotte en Chine que l'on a été déranger. L'émergence de nouveaux virus pouvant se transmettre à l'homme a été depuis longtemps anticipée par les scientifiques. C'est une démonstration de ce que représente la biodiversité mettant au jour la fragilité des sociétés humaines et de leur économie.

### LA BIODIVERSITÉ, LE VIVANT : DÉFINITIONS

La biodiversité est l'ensemble de toutes les relations que tous les êtres vivants ont établi entre eux et avec leur environnement. Les êtres vivants: ce sont d'abord les bactéries (une enveloppe, pas de noyau, ADN libre dans l'enveloppe) qui sont essentielles à notre vie, même si elles peuvent aussi nous tuer, les protistes (êtres vivants unicellulaires appelés protophytes chez les végétaux ou protozoaires pour les animaux), les champignons, les plantes et les animaux.









Cette crise inédite aurait dû provoquer une prise de conscience radicale quant à la nécessité de changer notre rapport au vivant, mais malheureusement cela n'a pas été le cas. Pourtant il est clair qu'aujourd'hui la science écologique doit s'inviter partout. Elle est la clé de l'harmonisation des relations entre tous les êtres vivants, alors que la biodiversité est partout mise en danger par l'artificialisation des sols, les aménagements, les rectifications du cours des rivières...

### DES RAISONS DE S'INQUIÉTER, LA NOTION D'INTRANQUILLITÉ

Le changement climatique — expression que je préfère à dérèglement climatique, car le climat n'a pas été créé une fois pour toutes (il y a 19 000 ans par exemple, le niveau de la mer et la température, ici à Biscarrosse, étaient respectivement 125 m et 4°C plus bas qu'aujourd'hui) est un des principaux sujets d'inquiétude. Dû à l'activité humaine — c'est la science qui le dit, ce n'est pas une opinion —, il provoque ou va provoquer l'élévation du niveau de la mer alors que les principales métropoles d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud, Bangkok, Djakarta, New-York pour ne citer qu'elles, sont édifiées au bord de l'océan et risquent d'être submergées. Les modifications actuelles du climat ont des conséquences plus immédiates avec l'augmentation du nombre de déluges, de périodes de sécheresse... Par exemple, dans la région méditerranéenne, on connaît depuis longtemps — mais on a une fâcheuse tendance à oublier — ces épisodes cévenols de pluies intenses qui s'abattent à l'automne sur un très court laps de temps. Le problème aujourd'hui est que ces pluies tombent sur des terres en grande partie artificialisées, provoquant des inondations, des dégâts énormes, des morts... Outre ces catastrophes, les modifications des milieux opérés par l'homme ont fait disparaître de nombreuses espèces: c'est le cas par exemple

de la grenouille Darwin (découverte par Darwin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle avait été oubliée sur une étagère à Londres et a été récemment nommée). Alors qu'elle vivait en Patagonie dans une forêt d'arbres vieux de plus de 3 000 ans, on a planté à la place des eucalyptus et d'autres essences européennes... et la grenouille a disparu.

L'explosion démographique est un autre sujet d'inquiétude. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'humains sur terre a quasiment quadruplé passant de 2,5 milliards en 1950 à presque 8 milliards aujourd'hui. La Chine est en tête du nombre d'habitants, avec 1,5 milliards environ, suivie de l'Inde (1,4 milliards), et bientôt du Nigéria... Cette flambée démographique est un véritable problème pour le vivant.

Depuis les différentes COP qui se sont succédé, notamment celle de 2004 durant laquelle le président Jacques Chirac avait lancé la fameuse phrase «Notre maison brûle et nous regardons ailleurs», les actes sont très loin des ambitions affichées. La COP 21 en 2015 à Paris, avait promis 1 000 milliards de dollars aux pays «les moins avancés» (en Afrique notamment), pour les aider à faire face aux conséquences du réchauffement comme la désertification du Sahel, par exemple, et à conduire des politiques plus durables. Ces promesses n'ont pas été tenues.

### RESTER DANS «L'INTRANQUILLITÉ», RELIER SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES DU VIVANT, ACCEPTER LA COMPLEXITÉ...

La notion d'intranquillité, empruntée au poète portugais Fernando Pessoa, implique une vigilance extrême, la mise en place d'une culture de l'impact systématique, chaque fois que l'homme agit sur le vivant, à tous ses niveaux d'intervention. À contrario, l'imprévoyance, «la myopie du désastre», l'arrogance de





l'être humain et sa cupidité amènent directement au désastre. Aussi faut-il de la science en permanence, partout, pour expliquer les phénomènes du vivant. L'eau est indispensable à la vie, mais l'eau manque, notamment en Afrique où de très jeunes femmes vont la chercher à des kilomètres de chez elles. Pendant ce temps-là elles ne vont pas à l'école, et on sait que les femmes qui sont allées à l'école font beaucoup moins d'enfants... Les sciences de la nature et les sciences de l'Homme et de la société sont intimement liées: l'éducation des filles, la limitation de l'explosion démographique, les règles de la propriété foncière, la surexploitation des ressources, l'effondrement de la vie dans les sols par l'hypermachinisme et la chimie, sujet fondamental s'il en est, car on ne pourra pas nourrir la population mondiale avec des sols morts... C'est un grand défi politique car les problèmes à gérer sont infiniment complexes. La diversité du vivant est à comprendre dans son entièreté, de la bactérie aux grands animaux, des jolis crabes des plages de Guadeloupe aux espèces supposées très laides mais qui, à l'instar du rat-taupe nu, résistant à de nombreuses maladies dont le cancer, peuvent être à l'origine d'avancées importantes de la science et de la médecine.

Dans la réserve naturelle de forêt de hêtres de la Massane, en libre-évolution depuis 150 ans, classée en 2021 au patrimoine mondial de l'Unesco, il y a une biodiversité extraordinaire. Huit mille deux cents espèces y sont inventoriées. Dans cette réserve, et contrairement aux directives du Ministère, 100 vaches — elles sont présentes ici depuis le XIIIe siècle — jouent un rôle essentiel qui démontre la place importante des pratiques agricoles dans la biodiversité. Pour le paysage, elles empêchent la forêt de se fermer vers le littoral, et pour la biodiversité, elles permettent à 150 espèces de scarabées qui se nourrissent de leurs bouses d'être présents dans le milieu. L'activité humaine, comme cela est montré ici, n'a pas que des

inconvénients quand elle est contrôlée. C'est donc dans l'harmonie qu'il faut travailler, et en collaboration avec le vivant car, comme le disait déjà au début du XX° siècle, le philosophe et leader de l'indépendance de l'Inde, Sri Aurobindo, «L'Homme ne peut plus désormais supporter le développement gigantesque de la vie extérieure sans changement intérieur» et «... si l'Humanité veut survivre, une transformation radicale de la nature humaine est indispensable». Il nous faut donc une métamorphose.

Edgar Morin, dans son ouvrage de 2010, Comment vivre en temps de crise, nous dit autre chose d'intéressant et d'encourageant: «Le vaisseau spatial Terre est emporté par un quadrimoteur, la science, la technique, l'économie et le profit. Et chacun de ces moteurs est profondément ambivalent. Le probable est catastrophique, il est certain que nous allons vers l'abîme. Pourtant, il y a toujours eu de l'improbable dans l'histoire humaine, le futur ne fut jamais joué. Le propre de la métamorphose comme de toute création, est de ne pas être prévisible… ». Et, en 2018, il nous alerte: «À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. Il nous manque une conscience planétaire ». On se bat tous aujourd'hui pour que ce probable ne se produise pas.

En conclusion, les avantages du vivant sont évidents: il innove constamment, et ceci depuis la nuit des temps. Cette innovation est utilisable par tous et avec une grande parcimonie d'énergie. Le vivant travaille dans les conditions ambiantes avec des éléments abondants, et ne produit jamais de substance qu'il ne sait dégrader. Aussi, il faut stopper une économie stupide et suicidaire qui consiste à faire du profit en détruisant et surexploitant la nature!



http://www. paysagistes-conseils. org/2-conferencede-gilles-boeuf-auseminaire-de-biscarrosse



**LES ATELIERS** 

# LA DÉMARCHE DE PAYSAGE: QUÈSACO?

«La plupart des outils, démarches et lois en faveur du paysage ont été mis en place par l'État il y a une trentaine d'années. Les enjeux contemporains de la transition écologique amènent à dynamiser fortement cette politique.

Il s'agit d'y consacrer des moyens renforcés et d'innover.»

- BERTRAND FOLLÉA

L'urgence de la transition écologique, qui impose de renouveler profondément nos modes de vie par nos cadres de vie — et réciproquement — en sortant du tout-pétrole, milite en faveur d'une généralisation nationale de la démarche de paysage.

Qu'est-ce que la démarche de paysage? Certains parlent de projet de paysage, d'autres d'approches paysagères. Quelle que soit la formule, l'idée est la même: il s'agit d'une méthode de l'aménagement et de l'urbanisme — et même une philosophie — que l'on peut résumer en cinq points:

- 1 Prise en compte de la réalité sensible du territoire en jeu, « tel que vécu et perçu par les populations »: le territoire n'est pas qu'une donnée objective dénuée de toute sensibilité: il est perçu et vécu par les populations, la démarche de paysage prend en compte cette sensibilité qui s'exprime par les perceptions, usages et représentations. Finies les approches purement quantitatives!
- Prise en compte du vivant dans sa globalité: les vivants humains ne sont pas séparés des vivants non humains dans la réflexion: les usages des habitants sont intégrés à la démarche, tout comme le fonctionnement écologique du vivant non humain (animal et végétal) et des éléments ou phénomènes naturels. Finies les approches exclusives, sociologiques d'un côté, écologiques de l'autre!
- Approche transversale: la démarche de paysage place l'ambition qualitative pour le paysage comme bien commun au cœur des intérêts, croisant de ce fait l'ensemble des champs sectoriels de l'aménagement: économique (attractivité des territoires, tourisme, qualité du cadre de travail), social (liens sociaux, santé physique et mentale, loisirs) et environnemental. Finies les approches cloisonnées en silos!

- 4 Démarche participative: la démarche de paysage, non technique et parlante pour tous, donne toute sa place à l'expression des sensibilités des populations dans leur diversité: élus, techniciens, entreprises, associations, professionnels. Elle fait le pari de l'intelligence collective au service d'un bien commun. Finies les approches top down et technocratiques!
- Créativité: la conception de paysage identifie et reconnaît le caractère irrépressible des transformations des cadres et modes de vie, mais propose de les choisir plutôt que de les subir, ceci de façon à la fois exigeante, créative et opérationnelle, à travers la transformation effective des espaces, lieux et milieux de vie. Finies les positions figées conservatrices ou purement théoriques idéologiques!

POUR VISIONNER ET
TÉLÉCHARGER LA VIDÉO
MOMENTS CHOISIS
DES ATELIERS
DU SÉMINAIRE

http://www.paysagistesconseils.org/3-momentschoisis-des-ateliers-duseminaire-de-biscarrosse



La plupart des outils, démarches et lois en faveur du paysage ont été mis en place par l'État il y a une trentaine d'années: les 1% paysage et développement (1989), la création des Paysagistes-conseils de l'État (1993), les Plans de paysage (1993), la Loi «Paysages» (1993) sur la protection et la mise en valeur des paysages, les Atlas de paysage (1994). Les enjeux contemporains de la transition écologique amènent à dynamiser fortement cette politique: portée par une poignée de passionnés, parfaitement adaptée aux défis contemporains, remarquable de continuité, mais encore bien trop timide en termes d'engagements, peu identifiée par les élus et acteurs de l'aménagement du territoire, et même en voie d'essoufflement. Il s'agit d'y consacrer des moyens fortement renforcés.



## **ATELIER 1**

# La démarche de paysage pour résoudre les contradictions économie-écologie

Séparer l'écologie (Oikos logos: la science des ressources) et l'économie (Oikos nomos: la loi sur le bon usage des ressources) est un scandale. Une économie en roue libre qui prospère dans un monde écologiquement en déshérence est absurde. Tant que l'on fonctionnera par cette hiérarchisation où l'écologie arrive en bout de course, il n'y aura aucune chance pour un développement durable. Pour l'heure, cela conduit aux impasses actuelles de l'épuisement des ressources, du changement climatique, de l'effondrement du vivant, du délitement du lien social.

Dans ce contexte, que peut apporter la démarche de paysage?

### **EXPERTS**



ADAM KAPELLA Directeur Adjoint DDTM Corse-du-Sud



**BERNARD PERRET** Économiste, revue *ESPRIT* 

### ANIMATEURS

SOPHIE ALEXINSKY

PCE DDTM Corse-du-Sud (2A)

BERTRAND FOLLÉA

PCE DDTM Pas-de-Calais (62)

#### PCE

**GRÉGOIRE BASSINET** 

PCE DDT Charente (16)

MARC CLARAMUNT

PCE DDT Oise (60)

THIBAULT DE METZ
PCE DDT AIN (01)

" AIN (OI)

ANAÏS ESCAVI

PCE DDT Dordogne (24)

BENOÏT GARNERO

PCE DREAL Normandie

JULIA GOLOVANOFF

PCE DGALN

**PASCALE HANNETEL** PCE DDT Haute-Garonne (31)

ÉLISABETH HEYLER

PCE DREAL AuRA

SYLVIE LALOT

PCE DDT Savoie (73)

**LAURE THIERRÉE**PCE DDT Aveyron (65)

AUTRES PRÉSENTS

**HENRI BAVA** PRÉSIDENT FFP

HÉLÈNE REINHARD

PRÉSIDENTE ACE

**GUSTAVE YVER** 

AGENCE HYL

# RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS de l'atelier « Économie »

«Pour nous, l'économie de la transition prend forme avec notre vallée, la Boutonne, dédiée à l'agro-alimentaire «bio», une filière de transformation du bois issu de plantations de peupliers qui font partie de nos paysages, et le projet d'installation d'une station thermale.»

- FRANÇOISE MESNARD

Le verdissement de la croissance est-il une solution? On a commencé à le faire, à travers la fiscalité écologique, ou en donnant un prix aux biens environnementaux. Mais en réalité nous avons besoin d'un découplage entre croissance et quantité de GES (Gaz à effets de serre) émise. Ce découplage permet la dissociation entre la prospérité économique (génération de revenu, croissance économique) et la consommation de ressources et d'énergie (impact environnemental négatif, émissions de gaz à effet de serre, etc.). Réussir à croître sans augmenter les atteintes à l'environnement est un enjeu du développement durable.

### Découpler croissance et émissions de gaz à effet de serre

À l'heure actuelle on constate un découplage de 2% par an: autrement dit croissance/ CO<sub>2</sub> donne un gain de 2% d'efficacité grâce au verdissement (énergies renouvelables etc.). Mais comme le PIB mondial augmente fortement, la quantité de CO<sub>2</sub> augmente. En France, il faudrait découpler de 7,5 % par an, soit trois fois plus qu'aujourd'hui, pour parler de croissance «verte». La technologie, ou le financement vert, ne suffiront pas. On n'échappe pas à des questions dérangeantes. La voiture électrique n'est pas LA solution: il faut fabriquer l'électricité, on utilise des métaux, les batteries sont à recycler. La technologie n'apporte pas 100% de solution, nous devons raisonner autrement. Comment?

On peut raisonner sur plusieurs découplages, notamment qualités sociales/développement économique. Comment penser un modèle de développement qui permet de vivre mieux (augmentation de la santé, de la culture, de la qualité des paysages...) mais avec une stagnation voire une décroissance dans certains domaines (baisse de la consommation d'espace, baisse de l'usage de l'avion...)? Comment modéliser un développement qui repose moins sur la consommation des ressources naturelles et davantage sur l'immatériel? Ces nouveaux biens à mettre en avant entrent difficilement dans le cadre de l'économie actuelle. La loi Eva Sas de 2015<sup>1</sup>, visant la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques, semble être restée lettre morte.

#### Deux voies possibles

Deux voies s'ouvrent pour se sortir de l'impasse d'une logique économique déconnectée de l'écologie. La première consiste à donner un prix à ces biens environnementaux (biodiversité, paysage, qualité de l'eau, de l'air...). On fait ainsi entrer en force l'écologie dans les «process» de l'économie, en donnant une valeur vénale aux biens environnementaux (une rivière, un paysage, un champ, etc.). Cette approche pose problème, car beaucoup de ces biens sont difficiles à monétariser. On peut monétariser à titre pédagogique (par exemple quantifier l'augmentation de la valeur immobilière avec la qualité paysagère), mais on ne peut pas se limiter à ça.









### <u>À VOIR</u>

1. LOI n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques: https://www.legifrance. gouv.fr/loda/id/ LEGIARTI0000438 99525/2021-08-06/



### Le paysage comme bien commun: conditions minimales

Pour réconcilier économie et écologie par la démarche de paysage, il faut d'abord dégager un temps, un moment, un espace, qui donnent lieu à l'expression du paysage comme bien commun. Les décideurs doivent nous y aider. Si ce bien n'est pas exprimé, il n'existe donc pas, et ne peut présider aux choix économiques à faire plus tard. La lecture de paysage et le débat par le paysage sont deux méthodes de la démarche de pausage qui peuvent formuler le bien commun pour qu'il puisse présider aux choix économiques. La lecture de paysage, démarche économe, cherche de la valeur dans ce qui est déjà présent, sans en faire abstraction ni chercher à avoir recours qu'à des solutions extérieures qui seraient coûteuses.

Le paysage n'est pas uniquement un domaine de spécialistes formés dans les écoles de paysage, c'est aussi un bien commun au même titre que l'eau, l'air et la biodiversité: son expression se fait par des débats permettant de faire le tri entre les grands projets inutiles et les grands projets utiles comme, par exemple, la réouverture de l'espace d'une rivière et de l'écoulement des eaux, dont les conséquences positives peuvent être nombreuses et représenter une économie au-delà du coût de la désartificialisation du cours d'eau ou l'invention d'un nouveau bocage, etc. Ce tri est une autre forme de sobriété.

Ce bien commun doit être en tête et au cœur des dispositions d'urbanisme, de planification. C'est son expression qui doit là encore présider et conduire l'élaboration des documents d'urbanisme à toutes les échelles (SRADDET\*, SCoT\*, PLUi\*), des schémas sectoriels d'aménagement pour, par exemple, conduire les choix en matière de mobilités (PDU\*), d'urbanisme commercial (y compris les CDAC\*), d'eau (les SDAGE\*), d'alimentation (PAT\*), de renouvellement urbain (ANRU\*, ACV\*, PVD\*), de biodiversité (Natura 2000), d'énergie (PCAET\*)...

Le troisième point touche aux conditions économiques à mettre en place pour que toutes les actions contribuent à construire le bien commun, car le paysage est quelque chose de vivant qui s'entretient. Pour cela, des moyens financiers sont nécessaires. Aussi, toute action doit contribuer à la «construction du bien commun» (au sens large: expression, préservation, gestion, réparation, transition, création...).

- «Notre action s'est portée sur l'économie de la transition pour créer de l'emploi et fixer la population.»
- «Pour moi, les paysages, c'est aussi l'attractivité, c'est aussi le lien social, c'est ce qu'on a cherché à développer.»

- FRANÇOISE MESNARD

\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

### SUR LE RÔLE DU PAYSAGISTE À LA LUMIÈRE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES: LE REGARD D'ADAM KAPELLA, EXPERT INVITÉ À L'ATELIER

#### **ADAM KAPELLA**

Agrégé de philosophie et ancien élève de l'ENA.
Il est actuellement adjoint au directeur de la DDTM-2A (Corse du Sud) en charge des questions d'aménagement, du suivi des grands projets et des questions d'urbanisme.

L'atelier économie, transition et paysage s'est attaché à approfondir les fonctions du paysagiste à la lumière des enjeux économiques. Même s'il participe à la logique économique des projets en ce qu'il contribue à en réduire les coûts et à optimiser la gestion de l'espace dans lequel les activités économiques s'inscrivent, il intervient non seulement comme expertise technique et ingénierie du cadre de vie, mais aussi dans la perspective de rendre plus acceptables et plus désirables les projets économiques. Son rôle intégrateur lui permet de contribuer à la définition d'un bien commun, lequel se trouve au-delà de la logique productiviste qui peine aujourd'hui à découpler croissance et émissions de CO<sub>2</sub>. Par exemple la prise en compte des co-visibilités illustre la restauration des enjeux communs et la coopération des acteurs dans les projets. Conscients des limites de la seule économie marchande des biens privés (dont il peut faire partie comme valeur ajoutée des biens fonciers), il importe de porter la question de l'acceptabilité au-delà du seul profit et réinterroger le bien commun, l'espace public qu'il s'agit de rendre plus visible. À travers l'exemple ajaccien, il s'avère qu'une démarche paysagère ne consiste pas tant à ornementer qu'à rendre acceptable un changement de paradigme dont nous avons besoin. Trouver des solutions contre les risques thermiques (végétalisation du cadre de vie), les risques inondation (réouverture des cours d'eau urbains et ruraux) ou de sécheresse (en repensant les essences végétales) permet non seulement de préserver les biens existants mais aussi de restituer un cadre de vie agréable et nécessaire au bien-être général, but ultime de l'économie. Cette mission passe par une meilleure compréhension des compétences de la profession, une rémunération adéquate à la valeur ajoutée du paysagiste, et le besoin d'encourager les projets utiles par des financements dédiés qu'il s'agit de renforcer.

### **QUATRE PISTES D'ACTION**

### de l'atelier « Économie »

Dans une économie mondialisée, pour que le paysage considéré comme « maison commune » existe au cœur de toutes les politiques publiques et préside aux choix économiques, nous devons créer sur le long terme une force d'incarnation, un outil financier et une ambition:

- 1. Incarner le paysage par une Maison du paysage France, ou une Agence nationale du paysage, ou une administration de mission (plutôt que de gestion) pour sortir de la culture classique de l'État, en bref une force qui permet d'inscrire le paysage comme bien commun au cœur des politiques publiques, et qui en soit responsable sur le long terme.
- 2. Créer un outil: les «10 % paysage» 2 permettant de disposer d'un instrument de concrétisation de la transition écologique pour exprimer, préserver, gérer, réparer, construire ou reconstruire le bien commun «Paysage».

En permettant d'intervenir en couture, hors des emprises de chaque opération contributrice, par une démarche de projet transversale, les «10%» est un vrai outil de paysage.

- 3. Faire connaître la profession de paysagiste auprès des élus, qui ne la connaissent pas encore suffisamment, contribuer à leur acculturation, faire évoluer les pratiques hors de leurs limites administratives.
- 4. Faire entrer la notion de sobriété dans la Loi MOP\*. Les conditions d'exercice des paysagistes et des concepteurs en général font que leur rémunération est calculée au pourcentage des travaux, ce qui n'est pas nécessairement vertueux en termes de sobriété et d'économie. On souhaiterait donc que le Ministère et les décideurs nous aident à mener une réforme de la loi MOP\* afin d'intégrer la « récompense » de la sobriété à travers une matière grise mieux rémunérée et davantage découplée du coût de travaux.



Emprise du territoire d'études en bleu avec un territoire élargi en rouge.



Exemple concret Franchini-Salines à Ajaccio de terrain urbanisé sans aucun plan d'aménagement ni projet de pausage.

- 2. Ces «10% bien commun» ne sont ici qu'un nom provisoire. Son taux est à définir en fonction de son assiette: ils n'auraient pas vocation à être réservés aux seuls projets de grandes infrastructures routières, contrairement au «1% paysage et développement» créé au début des années 1990, mais à s'appliquer à tous les travaux qui contribuent à faire évoluer le paysage.
- \* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

## **ATELIER 2**

# La démarche de paysage au service de « la ville » en transition

L'urbanisation croissante du monde et de la société (plus de 80% d'urbains en France, près de 75% en Europe), l'importance majeure du fait urbain dans la production des gaz à effets de serre (constructions, mobilités, activités économiques concentrées) et dans l'érosion de la biodiversité (artificialisation des sols, fragmentation des milieux, pollutions lumineuses, etc.) font de la ville, dans ses formes multiples (métropoles, périurbain, ville diffuse, villes moyennes ou petites villes) une des grandes priorités d'action politique. Que peut faire la démarche de paysage dans un contexte où les outils réglementaires semblent insuffisants ou inadaptés? Là où la réalité de la gouvernance territoriale se superpose difficilement à celle du projet, là où la spéculation sur le foncier est un frein à la construction de biens communs...

**EXPERTS** 



**LAURENT KOMPF**DDT Haute-Savoie (74),
Responsable du service
Aménagements et Risques



**JEAN-FRANÇOIS MOZAS**DDTM Landes
Délégué territorial Dax



**SYLVIA LABÈQUE**Directrice du SYSDAU
SCoT Métropole Bordelaise

**ANIMATEURS** 

**SÉBASTIEN GIORGIS** PCE UDEA Paris

VINCENT TRICAUD
PCE DDTM Nord

PCE

**CLAIRE ALLIOD**PCE DRIEAT Île-de-France

PASCALE BUFFARD
PCE DDT Cher (18)

**ANOUK DEBARRE** PCE DDT Bas-Rhin (67)

**CLAIRE GAUTIER** 

PCE DDTM Pyrénées-Orientales (66)

**CÉCILE GLANGEAUD** PCE DRIEAT Île-de-France / UD

VALÉRIE LABARTHE PCE DDT Gers (32) CHRISTOPHE PÈRE

PCE DDT Drôme (26)

DAVID SCHULZ

PCE DDT Haute-Loire (43)

PIERRE VANDENBROUCK PCE DDT Hautes-Alpes (05)

### **RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS**

### de l'atelier « Ville en transition »

«222 villes se sont réunies en club de partage des bonnes pratiques, vous auriez un rôle fondamental dans cette rencontre entre le projet local et la transition écologique.»

- JACQUELINE GOURAULT

«On en était à se dire qu'il nous faut des paysagistes pour nous aider à ré-imaginer notre ville....»

- FRANÇOISE MESNARD

Le cadre réglementaire, quantitatif et technique (objectifs Zéro artificialisation nette ZAN\*, réduction des émissions de gaz à effets de serre — GES\*, etc.) des questions urbaines — par essence complexes, culturelles et sociales — ne peut suffire pour répondre aux enjeux ni à l'urgence des actions à engager pour amorcer la transition du milieu urbain. En revanche, la démarche transversale de projet pose le paysage au centre des approches spatiales, culturelles et sensibles, attentives au «déjà-là» et au vivant sur lesquelles les pouvoirs publics peuvent «embarquer» les populations, les acteurs économiques et les décideurs des territoires vers un projet de paysage urbain de transition, désirable et appropriable par le plus grand nombre.

### Mieux articuler les outils de planification aux démarches opérationnelles

Compte-tenu de la diversité des acteurs mobilisables et des postures de chacun, il y a nécessité de conjuguer les temporalités des mandats électoraux avec les temps longs du projet urbain et l'urgence des actions à engager (programmation technique et financière), de construire une volonté collective entre les différents acteurs, chacun porteur de sa propre vision.

Il faut également une articulation spatiale et temporelle entre les outils de planification (SRADDET\*, SCoT\*, PLU\*, OAP\*) et les démarches opérationnelles (ZAC\*, PUP\*, etc.). Au-delà des grands principes et des orientations portés par ces documents cadres,

il est nécessaire d'introduire une déclinaison opérationnelle de ces outils (quels modes opératoires? quels acteurs porteurs des actions? sur quels budgets?). Ces outils auraient ainsi la capacité d'élaborer une approche mieux contextualisée, ayant le souci des différentes échelles du territoire et de leurs logiques de cohérence réciproques.

### Se libérer de la valeur spéculative du foncier

Pour être efficiente, cette démarche doit également se libérer de la valeur spéculative du foncier qui ne doit plus être seulement considérée comme une valeur économique d'intérêt privé, mais comme un bien commun. Car il existe un décalage énorme entre la valeur du foncier urbanisable et celle du foncier agricole ou naturel. Cette survalorisation du foncier urbanisable favorise l'extension urbaine et constitue l'une des causes principales du mitage et de l'artificialisation des sols, en particulier en milieu rural.

### Connaître le terrain et le faire partager

Le plus grand nombre doit pouvoir s'approprier le projet de ville en transition. L'appropriation par le plus grand nombre du projet et la nécessité d'alimenter la désirabilité des villes ou des paysages urbains en transition peuvent se concrétiser grâce à la démarche paysagère (portée entre autres par les paysagistesconseils de l'État). Celle-ci a la capacité de ré-enchanter, de construire le récit du projet urbain.









\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

### SIX PISTES D'ACTION

### de l'atelier« Ville en transition »

Pour imaginer cette ville de demain, désirable, et à laquelle les citoyens participent tout en répondant notamment aux objectifs du Zéro artificialisation nette (ZAN), (« refaire la ville sur la ville », intensification et densification, reconquête des friches urbaines, etc.), il faut changer de méthode.

Cette injonction quantitative du ZAN doit se transformer en une injonction qualitative: quel paysage urbain? quelle ville? quel quartier? quel type d'habitat rêvons-nous d'habiter? La sobriété foncière doit être un résultat et non un objectif.

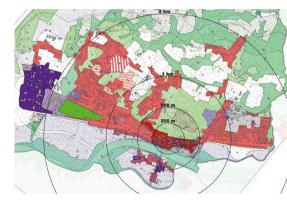
Comment passer d'injonctions quantitatives à un désir urbain et comment substituer un paysage de la contrainte réglementaire à un paysage de projet?

1. — Supprimer le volet paysage des études d'impact et évaluations environnementales au profit d'une démarche de paysage intégrée au projet.

### 2. — Mettre en place une ingénierie de paysagistesconseils dans les collectivités locales

(villes, communautés de communes et d'agglo, métropoles), les départements et les régions, des agences d'urbanisme, les Établissements publics fonciers (EPF) et dans les programmes Cœurs de ville — et Petites villes de demain (PVD). L'État pourrait mettre en œuvre un programme d'incitation financière (prise en compte d'une partie de la dépense sur les trois premières années par exemple) à l'instar de la prise en charge des « animateurs de l'architecture et du patrimoine » des Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) pour les labels d'État « Villes d'art et d'histoire ».

3. — Développer un programme de formation et de sensibilisation des élus des villes et des territoires (principaux «faiseurs» de la ville en transition) au concept de paysage comme fondement de la démarche de projet (cf. rapport de la mission du CGEDD¹: plan d'action pour la formation et la sensibilisation des élus locaux au paysage et à l'approche paysagère).



Réinterroger le PLU et en particulier les zones AU (hachurées) en deuxième couronne Ouest. Quels dispositifs de mutualisation de la valeur foncière pourraient être mis en place sur les franges urbaines pour partager la valeur entre zones urbanisables et zones agricoles ou naturelles? En réponse à l'étalement urbain, promouvoir le recentrage des principales fonctions urbaines autour du cœur de bourg. Aider à une prise de conscience des proximités, développer les mobilités douces en alternative à l'usage de la voiture.



Qualité de situation, qualité de la trame urbaine et des espaces publics du cœur de bourg, mais fragilité des commerces, présence de logements vacants et nuisances de la RD 817 qui coupe le bourg des berges du Gave.

### PDF À TÉLÉCHARGER

1. Disponible depuis le 28 mars 2022 sur: https://cgedd.documentation. developpement-durable.gouv. fr/notice?id=Affaires-0012357



4. — Fusionner les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF\*) — approche naturaliste et quantitative — et les Commissions départementales de la nature, des sites et du paysage (CDNPS\*) — approche culturelle, esthétique et sensible — pour un croisement des expertises

et des cultures de leurs membres et une approche plus

transversale de leurs travaux.

- 5. Substituer aux Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « de secteurs » (en général assez étanches aux différentes échelles du territoire) dans les démarches de PLU\* et PLUi\*, des OAP « de situations » attentives à l'emboîtement des échelles que la démarche paysagère du projet urbain permet de saisir.
- 6. Mettre en place un mécanisme de mutualisation de la valeur foncière entre terrains constructibles et non constructibles, au niveau des lisières urbaines et/ou des secteurs à sanctuariser dans les zones urbaines à forte tension foncière. Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une contribution à un fonds d'indemnisation pour les propriétaires se trouvant en bordure extérieure de la zone urbanisable.



La commune s'est développée à la confluence des Gave de Pau et d'Oléron.
Entre zone inondable (lit majeur des Gaves) et coteaux de Chalosse.
Le Bourg ancien est calé au pied du coteau, contraint par la présence de la voie ferrée au Nord et de la RD 817 au Sud. On retrouve ici une situation caractéristique de ces petites villes fragilisées par un développement périphérique mal maîtrisé (Habitat diffus, ZAE périphérique, équipements socio-éducatifs en dehors du centre-ville).

### LA DÉMARCHE DE PAYSAGE APPLIQUÉE À LA VILLE

#### Dire ce qui est là

- Inventorier l'existant vécu par chacun, le «déjà là»;
- Diagnostiquer concrètement le terrain par des arpentages (qualités paysagères, analyse de la géographie spécifique de chaque lieu et sa capacité à accueillir des transformations (ou pas), analyse de sa relation avec l'eau, la pente, de l'importance des lisières, présence de friches, d'«enclaves», emprise agricole, etc.).

### S'interroger et travailler à partir des valeurs de la ville

- Quel «vivre ensemble»?
- Quelle expérience culturelle et esthétique?
- Quelles capacités à préserver/accueillir la nature ordinaire?

#### Mettre en œuvre un savoir-faire spécifique

 Pour que le territoire de la ville se dessine, se compose, s'articule avec finesse et intelligence, cela requiert un savoir-faire spécifique à même de répondre à tous ces enjeux. «La transition écologique passe aussi pour nous par la plantation de haies le long des routes, la restauration de nos parcs et jardins, la création de jardins familiaux dont bénéficient 30 familles, la connexion entre différents espaces par un sentier de promenade, la sauvegarde de grandes allées plantées...»

- FRANÇOISE MESNARD

\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

# ATELIER 3

# La démarche de paysage au service de la prévention et de l'adaptation aux risques liés au dérèglement climatique

Le drame des inondations, les ravages des feux, l'érosion du littoral: chaque année, des événements naturels extrêmes nous rappellent ce tournant climatique. Les effets de ce dérèglement se traduisent par des épisodes météorologiques imprévisibles, décalés, contradictoires et de magnitude inégalée. Le développement territorial et les activités économiques n'ont jamais été aussi sensibles à la prise en compte de la gestion des écosystèmes naturels. Il n'est plus temps d'y aller par quatre chemins: ce ne sont plus les prévisions, mais les événements qui nous obligent à réagir autrement.

Face à ces constats, la situation d'urgence réclame de la créativité, et les paysagistes-conseils de l'État portent les compétences liées à la démarche de projet de paysage pour être force de propositions. Il n'est pas toujours nécessaire de donner des réponses, mais il est primordial de questionner et « d'embarquer » les usagers citoyens (habitants et élus) dans l'aventure de la (re)construction du paysage.

**EXPERTS** 



NICOLAS CASTAY Directeur du GIP Littoral



KARL KULINICZ Directeur adjoint DDTM Manche (50) en visioconférence



BRUNO PALLAS DDTM Landes (40) Responsable du service Littoral

#### **ANIMATEURS**

**RÉMY DUTHOIT**PCE Alpes-Maritimes (06)

PIERRE GADOIN-VILHET PCE Manche (50)

#### PCE

JACQUES BERNUS
PCE Tarn-et-Garonne (82)

**CLÉMENT BRIANDET**PCE Vienne (86)

**CATHERINE BRUNET** PCE Bouches-du-Rhône (13) **OLIVIER DAMEE**PCE Haute-Corse (2B)

SYLVAIN DELBOY

PCE Haute-Saône (70)

**CATHERINE FARELLE**PCE DREAL Occitanie

### GIOVANNA MARINONI

PCE DRIEA Île-de-France UD92 SPAD

ANNE VELCHE PCE Indre (36)

CHRISTOPHE VEYRAT-PARISIEN PCE Isère (38)

### RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS

### de l'atelier « Prévention et adaptation aux risques »

«La culture de la prévention est hyper importante, on sait aujourd'hui que dans nombre de cas, reconstruire à l'identique en prenant modèle sur ce qui été fait précédemment n'est pas la bonne solution.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON

Dans le second chapitre du «Manifeste pour une transition écologique et solidaire par le projet de paysage», les PCE et les paysagistes concepteurs par le biais de leurs associations représentatives s'engagent à promouvoir une culture commune du projet de paysage en faveur de la transition écologique et solidaire portant sur la prévention et l'adaptation aux risques climatiques (inondations, submersions, érosions des côtes et des sols, raréfaction et appauvrissement de la biodiversité, sécheresses, incendies, chaleur...).

### Qu'est-ce qu'on risque?

Les risques sont catalysés par l'intervention humaine, et un nombre important de facteurs (dont le changement climatique) entrent désormais en corrélation pour dégrader encore davantage l'équilibre existant. En France, les paysages de montagne et du littoral sont concernés par les glissements de terrain ou les inondations, avec des phénomènes extrêmes qui s'intensifient (par exemple, en octobre 2020, la tempête Alex a provoqué la chute de 600 mm de pluie en 24 h). Le trait de côte connaît des épisodes d'érosion et de submersion qui démontrent la montée des eaux condamnant des zones urbanisées mais aussi des espaces agricoles (effet de remontée du biseau salé). Concernant les feux de forêt, les politiques de prévention portent leurs fruits, mais l'aléa augmente du fait des sécheresses qui occasionnent le dépérissement des arbres (5 à 10%).

La résilience est la capacité des sociétés humaines à s'adapter et évoluer face à des aléas naturels, humains ou économiques. Les stratégies qui doivent être développées ne visent pas à se défendre contre un aléa qui est souvent imprévisible mais à réduire son impact et intégrer la gestion du risque.

### Interroger les 3 temps des risques

- L'avant: Comment prévenir? Quelle est la pertinence des outils de planification et le diagnostic des impacts (SCoT\*, SRADDET\*, PPRI\* & PPRL\*, PAPI\*, GEMAPI\*...); Que faire face au déni? Comment enclencher les prises de conscience nécessaires à l'action?
- Le moment de l'urgence: Comment éviter les erreurs irréversibles des travaux d'urgence pourtant nécessaires? Comment travailler avec les ingénieurs et les populations? Comment amorcer le dialogue de la reconstruction du paysage?
- L'après de la reconstruction: comment faire du projet de paysage un outil de la reconstruction? Quelle méthode de gestion?
- Le «juste après» renvoie à l'avant: on peut accepter «l'après» si on a préparé «l'avant».

### Le déni et l'oubli: des freins aux projets résilients

- Le déni total confine aux thèses complotistes: «Le changement climatique n'existe pas...»; «On n'a jamais été inondé...».
- Le déni partiel fait que la probabilité d'occurrence de l'événement est admise, mais sa portée en est minimisée: «Lorsque l'inondation surviendra, on aura largement le temps de se protéger et d'évacuer si c'est nécessaire...» « on en a vu d'autres...».
- Le déni avec l'illusion de solutions s'appuie sur la foi en la technique, en faisant confiance à l'inventivité des ingénieurs: «Des digues souples (sic) pourront nous protéger...» alors même que ces dispositifs, imaginés par des non-techniciens, aggravent parfois le risque!









\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69 — Le déni calculé où le risque est admis, mais on en reste au statu quo, en considérant que les avantages seront supérieurs aux inconvénients. Cela concerne par exemple la mise en location de biens: «Le risque existe, mais je perçois un loyer et n'aurai pas à subir directement les conséquences d'un sinistre.» Ou encore, «Il y a un risque de submersion en cas de tempête, mais la résidence secondaire n'est occupée que l'été, période où le risque est moindre».

L'ensemble de ces dénis qui se fondent parfois sur des événements jamais survenus mais indubitables (submersion par exemple), ou des événements oubliés (cas fréquent pour les inondations) fédère les oppositions aux mesures visant à la résilience des territoires. L'État travaillant sur le temps long, avec une approche qui peut paraître parfois trop technique (quand elle n'est pas qualifiée de technocratique), se heurte à la difficulté de faire émerger un projet.

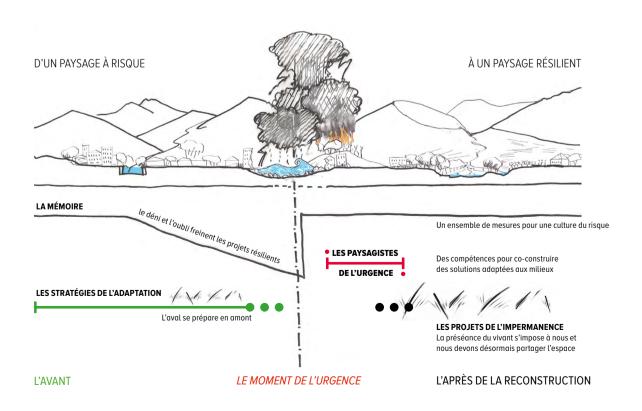
### Questionner pour proposer, la démarche de paysage face à la gestion des risques

En l'absence de catastrophes et en particulier d'événements majeurs, la perception des risques visibles et invisibles (montée des eaux, inondations, feux, érosion...) tend à se réduire. Comment faire pour inviter les populations à vivre avec les risques, sans déni, et préparer l'avenir? Comment prévenir l'éco-anxiété? Au-delà de l'acceptation du risque, il est nécessaire de faire adhérer à une vision positive du territoire tel qu'il pourra évoluer. C'est tout l'enjeu de la démarche paysagère qui aura à composer avec les phénomènes naturels.

Comment l'aménagement urbain peut-il diminuer les risques, en mettant en place des actions correctives et des mesures préventives? Comment limiter le ruissellement, temporiser les crues, tout en mobilisant la population par des changements de comportement du quotidien. Comment donner du sens à l'engagement de chacun et gérer la maîtrise des risques à toutes les échelles d'intervention et niveaux de décisions: collectivités, habitants, usagers, agriculteurs...? Comment l'éducation aux risques, la prévention et l'anticipation, les savoir-faire ancestraux, la mémoire, les comportements et gestes du quotidien s'articulent-ils pour permettre cette appropriation? Comment s'appuyer sur les modes de vie et culture de l'espace public et privé? Comment préserver les espaces naturels sans les consommer pour garder des espaces tampons et de protection?

- «Je retiens votre idée de missions de paysagistes au sein d'une cellule d'urgence, cela me semble une idée très intéressante.»
- «Une partie de l'adaptation du territoire passe par la recomposition spatiale.»
- «On parle beaucoup de résilience des territoires mais les outils que l'on a pour gérer cela le PPRL ou le PPRI ne sont pas adaptés au concept d'adaptation aux risques.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON



### TROIS PISTES D'ACTION

### de l'atelier « Prévention et adaptation aux risques »

### 1. — Créer les cellules « des paysagistes de l'urgence ».

Après la catastrophe, les travaux d'urgence nécessaires sont uniquement techniques, souvent lourds, et ils occultent les lois cadre Montagne, Littoral et Eau.
Les autorisations sont régularisées après les travaux et nous constatons que l'urgence a tendance à durer.
Les paysagistes ont les compétences pour co-construire des solutions adaptées aux milieux. Pour cela, il faut intégrer dans les Plans de gestion de crise des préfectures, une cellule de paysagistes de l'urgence.

### 2. — Produire des esquisses-projets de l'impermanence.

Face aux risques naturels, les différentes formes de dénis freinent les projets résilients. Il faut pourtant concevoir des projets adaptés aux milieux et les élaborer avec l'ensemble des acteurs et usagers.

Ces esquisses-projets permettent des adaptations en amont pour limiter les catastrophes, et pour agir après les événements. En amont, s'il est difficile d'agir, pour autant, il est important de continuer à produire ces projets, en prévention des catastrophes (concernant particulièrement les submersions / modifications du trait de côte).

Issus des méthodes type « Plan de paysage », ces projets doivent souligner la fragilité des sites soumis aux aléas. Cette contrainte peut devenir une opportunité de projet singulier, faisant alors porter aux sites une mémoire du risque, dans son agencement même.

D'une manière générale, la réversibilité des sites et des usages doit être une donnée de ces projets.

### 3. — Créer l'Institut des risques.

Face à ce chantier qui interpelle notre mémoire collective, il manque un outil de connaissance, de partage et de diffusion qui pourrait prendre la forme d'un Institut des risques.

«Sur les questions de réparation, de régénération, quels que soient les champs, il est pertinent que les PCE s'investissent.»







Saint-Martin de Vésubie (confluence Vésubie-Boréon). Mission photographique IGN le lendemain du passage de la tempête Alex en haut: 6 Août 2020, en bas: 4 octobre 2020.

Il est tombé 600 mm en 24h sur les pentes fortes et instables des massifs du bassin versant de ces rivières. En moyenne, leur lit est passé de 8m à 130m de large.

## **ATELIER 4**

# La démarche de paysage au service de l'agriculture en transition

En 2015, 51% du territoire français métropolitain étaient agricoles, et 40% naturels ou forestiers. Cette réalité détermine fondamentalement la diversité de nos paysages. Les surfaces cultivées sont aujourd'hui majoritairement occupées par la production céréalière et fourragère, résultat de la révolution agricole productiviste qui s'accomplit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mais ce modèle, en voie d'épuisement, est largement remis en question, et le monde agricole s'interroge sur son avenir et les conditions d'une transition écologique inéluctable. Comment la démarche de paysage peut-elle accompagner cette évolution?

#### **EXPERTS**



MAGALI BERTRAND
DDTM Landes (40)
Adjointe environnement



CORALIE MOULIN
DDTM Mayenne (53)
Cheffe du service
territorial,
en visioconférence

### **ANIMATEURS**

JEAN-BAPTISTE FLICHY
PCE DRIEAT UDEA Essonne (91)
MICHAËL RIPOCHE
PCE DGTM Guyanne (973)

#### PCE

PHILIPPE CADORET
PCE DDT Loire (42)

SYLVAIN FLIPO
PCE DEAL La Réunion (974)

HÉLÈNE IZEMBART

PCE DREAL Occitanie

BERTRAND RÉTIF PCE DDTM Aude (11) MIREILLE ROUCH PCE DDT Alpesde-Haute-Provence (04)

IRIS SAUTEL
PCE DDT Corrèze (19)
HÉLÈNE SIRIEYS
PCE DDT Hautes-Pyrénées (65)
VIOLA THOMASSEN
PCE DREAL AURA

### **RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS**

### de l'atelier « Agriculture en transition »

«Un exemple intéressant vient d'agriculteurs qui voulaient faire évoluer leurs pratiques culturales résultant notamment d'une situation de gestion des eaux déplorable et d'une culture intensive.

Ils ont changé leur manière de cultiver avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement, mais aussi en se convertissant à la transition écologique avec une démarche d'agri-voltaïsme. Ils proposent une manière de concilier transition agricole et énergétique.»

- VINCENT MONTRIEUX









### L'agriculture, au cœur de la diversité des paysages ruraux, comme de leur banalisation

Longtemps considérée comme une richesse, la diversité des paysages ruraux français révèle une géographie, des pratiques agricoles vernaculaires, des socles géologiques variés. Leurs ambiances singulières ont fondé l'identité de chaque terroir de production. Dans une société convertie après la Seconde Guerre mondiale à la mobilité planétaire et à la productivité, des solutions globales et systématiques ont contribué à la banalisation de ces paysages, atténuant leurs caractères spécifiques, voire, les gommant totalement pour certains. L'application de la réglementation, des conditions de subventions à l'échelle nationale ou européenne, des normes sanitaires ou de production ont largement œuvré dans le sens de cette standardisation.

La nécessaire transition écologique oblige l'agriculture à se transformer et à se projeter différemment dans les années à venir. L'État accompagne cette mutation avec les outils traditionnels comme la PAC\*, des actions plus ciblées sur la diversification locale propre à chaque terroir, les appellations, les labels, les pratiques de culture alternatives à l'intensif, les circuits courts, etc. Malheureusement, les politiques publiques et les aides financières qui existent sont majoritairement quantitatives et décontextualisées des territoires par la normalisation qu'elles imposent par un indispensable contrôle. Elle contribue ainsi à une standardisation accélérée des paysages avec le dommage collatéral de l'épuisement des ressources allant jusqu'à la dégradation des milieux vivants dans certains cas et la perte d'identité.

Le Plan de relance apporte sa part avec quelques actions comme la plantation de 1 000 km de haies, les quartiers fertiles, les jardins partagés en ville. Là encore, la tentation d'une recette simple normative et facilement applicable partout est grande; une application circonstanciée de ces mesures s'impose pour encadrer et adapter à chaque contexte, chaque paysage, ces mesures nécessaires.

\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

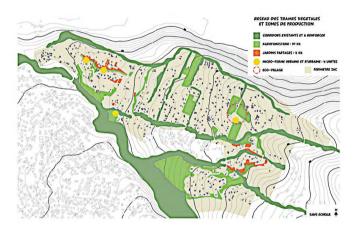
### La démarche de paysage peu présente dans le champ de l'agriculture

Un constat: les paysagistes-conseils de l'État en DDT ou en DREAL et les paysagistes-concepteurs en général sont très peu mobilisés sur les problématiques agricoles. En témoins privilégiés des évolutions des structures paysagères, ils ont pourtant la capacité de jouer un rôle de médiateurs entre les différents acteurs des territoires ruraux

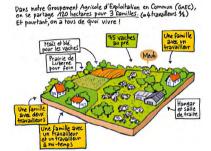
en s'appuyant sur la dimension paysagère qui est, par nature sur ces territoires, plus fédératrice que conflictuelle. Aussi doiventils être invités à collaborer à la structuration des paysages agricoles futurs et jouer le rôle de porte-parole et de modérateur de l'adaptation des politiques ou des mesures de l'agroécologie de demain. Ils peuvent être des facilitateurs ou des catalyseurs d'une agriculture en transition dans un contexte local.

«Ce qui préserve le plus les espaces agricoles et la qualité de nos paysages c'est l'agriculture qui a de la valeur et qui est liée soit à des aspects qualitatifs, d'origine ou de protection, soit à des circuits courts et de valorisation.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON

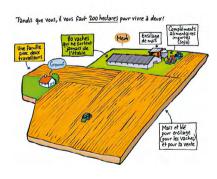


Saint-Paul, La Réunion, quartier RHI de Sans Souci -Agriculture urbaine et agro-écologie (ST PAUL DE LA RÉUNION, SEMADER)





Une nouvelle structuration du paysage des sièges d'exploitation induite par les exigences du label des Poulets de Loué, imposant des plantations dans les parcours extérieurs des volailles.



Paysage et type d'agriculture, in « L'agriculture paysanne expliquée aux citoyen.ne.es » du réseau de l'agriculture paysanne et de la confédération paysanne.

### TROIS PISTES D'ACTION

### de l'atelier « Agriculture en transition »

- **1.** Former les paysagistes-conseils aux outils disponibles et à l'agriculture.
- 2. Créer des nouveaux postes de paysagistes et des temps de vacation dédiés pour les services économie agricole des DDT(M), pour les DRAFF ou toute autre instance d'État en lien avec l'agriculture.
- 3. Déployer des Plans de paysage utilisant la nouvelle génération de technologie comme les réseaux **sociaux ou sites collaboratifs** pour stimuler les mutations agricoles à l'œuvre sans compromettre la diversité des paysages ruraux. Le projet de paysage peut également accompagner par ce biais la transition des pratiques agricoles en les remettant au centre du projet de territoire (ou de terroir de demain), en donnant aux agriculteurs une place, un rôle majeur reconnu par la société localement. Créé en 1993, l'outil Plan de paysage est aujourd'hui largement éprouvé et efficient dans les territoires ruraux pour re-contextualiser les politiques et financements agricoles ou forestiers et ce, de manière concertée. Il faut s'appuyer sur cet acquis et faire évoluer le Plan de paysage pour qu'il puisse devenir pleinement opérationnel, en ajoutant une dimension nouvelle de mise en œuvre du plan d'action qui soit non seulement un préalable aux politiques agricoles et d'aménagement du territoire en milieu rural, mais aussi la condition du déclenchement des financements sur ces domaines.

Le Plan de paysage dans une forme plus interactive devrait également être corrélé aux documents d'urbanisme pour que, dans le dessein des collectivités, il incarne davantage et pleinement la dimension agricole comme valeur ou motif de paysage (OAP thématique, volet agriculture en transition, PCAET intégrant une dimension agricole, etc.). Avec cet outil pleinement opérationnel, la transition agroécologique se fera de manière qualitative et incarnera la réconciliation entre l'agriculture, son territoire et ses populations tout en assurant la diversité des paysages.



Fédérer les pépiniériste tout en renforçant la commande pour structurer la filière de production du végétal en Guyane.

«Notre objectif c'est de préserver le plus possible la fonctionnalité des sols.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON



Accompagner les agriculteurs pour enrayer la fermeture des zones intermédiaires par un plan de paysage en Neste Barousse.

## ATELIER 5

# La démarche de paysage au service des mobilités en transition

Pour repenser les mobilités dans une vision d'ensemble de la ville et du territoire permettant de redonner du sens à des aménagements obsolètes, des terrains traversés fragmentés, des quartiers ou aménagements tombés en désuétude, que peut apporter la démarche de paysage?

Elle s'appuie sur ces opportunités pour faire des infrastructures routières des espaces à vivre, pour redonner plaisir aux mobilités non motorisées, à la marche à pied, et l'usage du vélo et réduire in fine l'usage de la voiture, dans l'intérêt de tous.

#### **EXPERTS**



JEAN COLDEFY
Directeur du programme
de mobilité 3.0 ATEC
ITS FRANCE, Conseiller
du président de
TRANSDEV



**FRANÇOIS GRANET**DREAL AuRA, Chef du pôle
Opérations routières



JEAN-PIERRE THIBAULT Inspecteur général CGEDD et membre du Collectif «Paysages de l'Après-Pétrole»

### ANIMATRICES

MARIE FRANCE

PCE DDTM Côtes-d'Armor (22)

PRICILLA TÉTAZ

PCE DDT Territoire de Belfort (90)

#### PCE

**ALICE BRAUNS** 

PCE DREAL AuRA

NICO BOUTS
PCE DDTM Eure (27)

VALÉRY BRANDELA

PCE DDT Lot (46) **DENIS COMONT** 

PCE DREAL Pays-de-Loire

### ANNE GAILLARD

.....

PCE DDT Charente-Maritime (17)

### FRANÇOISE GAILLARD

PCE DREAL Nouvelle-Aquitaine

### PASCALE GAUCHER

PCE DDT Maine-et-Loire (49)

### FRANÇOIS-XAVIER MOUSQUET

PCE DREAL

Bourgogne-Franche-Comté

### AUTRE PRÉSENT

LAURENT MIGUET

Journaliste Le Moniteur

### RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS

### de l'atelier « Mobilités en transition »

### Un modèle de mobilité mortifère à changer

Les engagements de la France sont ambitieux — il faut réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le secteur des transports offre un potentiel énorme: il représente 30% de ces émissions en France, dont plus de la moitié sont dues à la circulation automobile (16% pour la voiture) et 8% pour l'avion. En effet, notre mode de vie est devenu très mobile: si en moyenne, un habitant français parcourait 4km par jour en 1900, ce sont 40 km qu'il parcourt aujourd'hui, pour un même temps de trajet par ailleurs. 87% des transports s'effectuent par la route. En quelques décennies, l'automobile est devenue omniprésente dans la vie des Français et dans l'espace public des villes et territoires, et a été un moteur essentiel de l'étalement urbain. Avec des conséquences néfastes sur la santé (pollutions, nuisances sonores, accidents), sur le climat (GES\*), sur les sols et les milieux naturels (artificialisation et fragmentation) mais aussi sur la santé économique des ménages, le budget transport mobilisant une part importante du pouvoir d'achat. Le maillage d'infrastructures routières de la France métropolitaine est très dense, la longueur du réseau routier français en 2017 est de 1091075 km, les RN représentent 12 000 km seulement, et 87% des transports s'effectuent par la route.

D'importantes enveloppes budgétaires sont prévues pour créer des projets de déviations ou de mise à 2x2 voies. Alors comment participer activement à une transformation de la route existante qui porterait différentes formes de mobilités? Peut-on dès à présent affecter

ces enveloppes budgétaires à une transformation de la route existante? On note un manque de réflexion sur le maillage général entre infrastructures routières et bassins de vie et d'emploi, et une approche au coup par coup, en une addition de petits projets au lieu d'une vision globale décloisonnée entre les différents services de l'État.

### PCE et infrastructures: des sollicitations des services de l'État sans vision globale

Jusqu'à présent, les PCE sont sollicités sur une recherche d'amélioration des conditions d'habiter dans les petites villes (où travaille-t-on? où habite-t-on? Peut-on rapprocher bassin de vie et bassin d'emploi?), de stratégies de stationnement vis-à-vis des commerces, d'accompagnement végétal des infrastructures, de DUP\* du foncier pour la création de voie de contournement ou encore de mise à 2x2 voies de petits tronçons. Le tout sans vision générale des enjeux. Les PCE sont sollicités au regard de problématiques directement associées aux déplacement motorisés, pour des questions de sécurité routière ou de nuisances liés au transport routier, sans remettre en question ce modèle. Ils peuvent pourtant aider à la définition d'une vision partagée des enjeux attachés aux nouvelles mobilités en rassemblant tous les acteurs représentatifs du territoire (élus, habitants, associations) autour de la question des mobilités dans le cadre d'une baisse des émissions de GES\*. L''objectif est d'arriver à utiliser ou recycler les infrastructures existantes, ou encore de désengorger les infrastructures routières au profit des nouveaux modes de déplacement.









\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

### PRÉALABLES À LA DÉMARCHE DE PAYSAGE AU SERVICE DES MOBILITÉS EN TRANSITION

- Avoir une vision globale: ordonnancement des différentes actions et leur ancrage dans un territoire donné
- Concevoir une démarche assemblière en intégrant des études déplacements, paysages, services, commerces
- S'appuyer sur la géographie, non bornée à une limite administrative
- Avoir une réflexion à différentes échelles et temps
- Relier des réflexions stratégiques à l'opérationnel et accompagner le processus dans le temps

#### Les atouts de la démarche de paysage

- S'appuyer sur des savoir-faire professionnels qui s'ancrent dans la tradition de l'art des jardins et de l'urbanisme
- Participer au partage, À la gouvernance et aux débats
- Apporter de la créativité
- Promouvoir la sensibilité aux paysages, à la beauté des mobilités, à la beauté des espaces

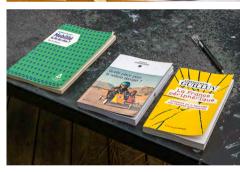
### Pour réussir la transition, il faut donner envie, il faut rendre désirables les modes alternatifs à la voiture individuelle

- Par le choix des tracés les plus pertinents pour l'usage du vélo
- Par la qualité de l'aménagement, un partage de voirie en faveur des modes actifs mais aussi des plantations, de la nature en ville
- Faire de la contrainte un plaisir!









Outils de travail de l'atelier Mobilités.

### TROIS PISTES D'ACTION

### de l'atelier « Mobilités en transition »

- 1. Affecter les enveloppes budgétaires prévues pour la construction de nouvelles routes à la transformation des routes existantes, notamment celles qui traversent les quartiers périphériques. Dans ce cadre, les Plans de paysage associés à la politique du 1% paysage viseront la réaffectation des infrastructures routières au service de la décarbonation des mobilités et la requalification en profondeur des territoires traversés. Il s'agirait de mieux intégrer les services nécessaires pour la mise en place de la politique du dernier kilomètre (parking relais / pôle d'échanges intermodaux (transports en commun / vélos...) favorisant la découverte des paysages mais aussi d'autres mobilités (vélo-routes...) et participant à la valorisation du territoire.
- 2. Intégrer systématiquement l'approche par le projet de paysage dans les plans de mobilité obligatoires à réaliser par les Autorités organisatrices des mobilités (AOM) de manière à traiter les enjeux de mobilité dans une vision globale et qualitative du bassin de vie. Cette démarche fédératrice rassemblera utilement tous les acteurs du territoire, élus, associations, acteurs économiques autour de la problématique des changements des mobilités nécessaire pour respecter la trajectoire de réduction des GES.
- 3. Missionner les paysagistes-conseils comme médiateurs d'une nouvelle approche réparatrice des territoires. Il s'agit en particulier de les faire participer à la transformation des routes existantes en faveur d'une diversité des formes de déplacement. Ils sauront œuvrer au renoncement de certains projets obsolètes en esquissant des alternatives. Pour y parvenir, ils pourront accompagner l'émergence d'une vision globale décloisonnée entre les différents services de l'État, et aider à la définition d'une vision partagée des enjeux liés aux nouvelles mobilités.



Le tramway, symbole d'un mode de déplacement d'avant et d'après-pétrole.

«La métropolisation à outrance a provoqué la désertification des territoires ruraux.

Les gens travaillent maintenant à 30 ou 40 km de leur domicile.

Les prix de l'immobilier n'arrêtent pas de monter dans les villes du littoral, ce qui repousse encore plus les employés et les ouvriers dans la deuxième, voire dans la troisième couronne.

En termes de qualité de vie ça n'a plus aucun sens.»

- FRANÇOISE MESNARD

## ATELIER 6

# La démarche de paysage au service des patrimoines naturels et culturels en transition

Le contexte actuel, celui du réchauffement climatique et de la transition écologique engagée pour y faire face, interroge les problématiques patrimoniales dans leur ensemble. Si la question du vivant, et donc du changement, s'inscrit a priori dans les démarches et les outils de protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, le patrimoine culturel, bâti et non bâti, fait souvent l'objet d'une approche fixiste — faisant obstacle à une adaptation aux enjeux de la transition. Il semble nécessaire de faire évoluer la notion de protection du patrimoine. Comment la démarche de paysage peut-elle y concourir?

### **EXPERTS**



VINCENT CASSAGNAUD Responsable UDAP de la Gironde (33)



JOËLLE TISLÉ DDTM Pyrénées-Atlantiques (64), Responsable du service Environnement

#### **ANIMATRICES**

CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ PCE DRIEAT Île-de-France LAURE PLANCHAIS

PCE DDT Saône-et-Loire (71)

PCE

VALÉRIE CHAPELLIÈRE
PCE DREAL Grand Est
YVES DESHAYES
PCE DDT Marne (51)
CATHERINE MOSBACH

PCE DDT Lot-et-Garonne (47)

DOMINIQUE PINON
PCE DDT Aisne (02)
GUILLAUME RACHEZ
PCE DDT Val-d'Oise (95)
FRÉDÉRIC REYNAUD
PCE DREAI Occitanie

ISABELLE SCHMIT
PCE DREAL Bretagne
CATHERINE SOULA
PCE DDT Tarn (81)
ANNIE TARDIVON
PCE DDT

PCE DDT Pyrénées-Atlantiques (64)

# **RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS**

# de l'atelier « Patrimoines naturels et culturels en transition »

- «J'ai bien entendu votre critique sur des outils qui seraient un peu trop figés [...]. Dans le cadre d'échanges avec le patrimoine mondial sur le classement des forêts de hêtres, nous nous sommes interrogés pour savoir dans quelle mesure on pouvait conserver cet état patrimonial à un instant T, tout en faisant évoluer la forêt qui permette de concilier les deux.»
- «Pour les questions de patrimoine et de paysage, on arrive à fonctionner autrement qu'en silo quand on s'en donne les moyens.»

- VINCENT MONTRIEUX

Les politiques et les outils de protections du patrimoine s'avèrent très complexes et fortement segmentés: le cloisonnement et le foisonnement thématique d'approches sectorielles, reflet de la structuration même des services et des politiques de protection, ne permettent pas d'y voir clair et participent à une difficulté de hiérarchisation des enjeux de protection et de mise en valeur du patrimoine à l'aune du changement climatique.

# La démarche de paysage appliquée au patrimoine

Dans ce contexte, la démarche de paysage ancrée dans une approche d'assemblage, contextualisée, dynamique, porteuse d'imaginaire et orientée vers le projet paraît être une force à faire valoir pour transformer la notion de protection du patrimoine. Contextualisée, elle est adaptée à l'expression de la singularité patrimoniale, car elle minimise le risque de solutions techniques stéréotypées et la banalisation des solutions employées. Dynamique, la démarche de paysage replace

chaque projet dans le cycle de la vie: naissance, évolution, disparition. Elle permet d'envisager et d'accompagner les évolutions du patrimoine, voire sa disparition très progressive le cas échéant, et favorise ainsi le travail de mémoire, le passage du matériel à l'immatériel.

Déployée vers le projet, le futur, la démarche de paysage permet d'imaginer les modalités de la transformation du patrimoine et de leur donner corps à travers un processus et des images porteuses de sens et d'espoir. Participative, la démarche de paysage est un outil de médiation permettant de faire dialoguer les différents acteurs autour du changement perçu non plus comme finalité angoissante mais bien comme projet de société qui intègre le patrimoine comme une donnée vivante.

La démarche de paysage est au service d'une vision patrimoniale décloisonnée, vivante, projectuelle et ancrée dans la transition écologique









# TROIS PISTES D'ACTION

# de l'atelier « Patrimoines naturels et culturels en transition »

# 1. — Déployer la connaissance et la pratique de la démarche de paysage au service du patrimoine.

Le développement d'une connaissance partagée de la démarche de paysage en tant qu'outil de médiation et de projet est nécessaire pour que celle-ci puisse être plus largement et plus efficacement utilisée à la fois au sein des services de l'État et par les élus.

La formation à destination des agents doit donc être développée dès la formation initiale dans les écoles d'administrations, puis en formation continue au fil des affectations.

En parallèle, cette formation doit aussi être proposée aux élus et aux agents des collectivités locales.

Au-delà, il nous apparaît que la formation au vivant et à ses dynamiques devrait prendre une place renforcée dans la formation initiale de chaque citoyen pour renforcer la compréhension de toute la population sur ces thématiques.

# 2. — Élargir la mission des PCE vers la culture.

Une démarche globale, holistique, dynamique et vivante est impérative pour accompagner les transformations des patrimoines dans le cadre du changement climatique. Cette démarche est celle portée par le projet de paysage qui par sa capacité à décrypter, rassembler, imaginer, donner à voir, nous semble à la fois l'outil et la méthode opportune pour agir sur le patrimoine qu'il soit naturel ou culturel.

Nous proposons donc que la mission des paysagistesconseils de l'État soit élargie afin que nous puissions accompagner les services déconcentrés du ministère de la culture en DRAC\* et dans les UDAP\*.

D'un point de vue opérationnel ce déploiement pourrait se faire en affectant une journée supplémentaire « Culture » par mois à chaque PCE déjà affecté, soit une journée DRAC\* pour les paysagistes en DREAL et une journée UDAP\* pour les paysagistes en DDT\*.

Par ailleurs, et dès maintenant, quelques journées annuelles pourraient être affectées à chaque PCE pour la participation aux CDNPS\*.



La forêt urbaine de la Pignada à Anglet, défrichage et abattage après l'incendie de 2020.



Massif forestier du Pignada, emprise de la zone détruite par l'incendie.

\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

# 3. — Créer une mission interministérielle: la démarche de paysage pour renforcer la transversalité des actions publiques.

Les problématiques à prendre en compte pour agir sur le patrimoine dans le cadre de la transition écologique sont totalement imbriquées et les leviers à utiliser prennent appui sur des politiques distinctes — culturelles, environnementales, agricoles et territoriales — dont les finalités ne sont pas toujours communes.

La démarche de paysage qui permet de créer du lien entre les différentes politiques sectorielles est opportune pour structurer une approche plus globale, plus efficace, plus opérationnelle de la transition écologique.

Au niveau ministériel cette approche renouvelée pourrait prendre la forme d'une Mission interministérielle du paysage orientée vers la démarche de projet — transversale aux ministères de la Cohésion des territoires, de la Culture, de l'Agriculture, et de la Transition écologique.

À titre d'exemple, une telle mission pourrait s'atteler à inscrire la démarche de projet de paysage comme socle des outils réglementaires de projet (notamment étude d'impact) pour sortir d'une évaluation des problématiques en silos, cette dernière s'avérant souvent peu propice à la compréhension et plus encore à la recherche de solutions transversales partagées, adaptées à la singularité de chaque territoire et aux enjeux de la transition écologique.



Esplanade du château de Vincennes: travaux récents de désimperméabilisation.

© CATHERINE BOUÊT-WILLAUMEZ



Le projet de paysage pour révéler le potentiel de la ruine et faire patrimoine, Vallée du Léguer (22). © LAURE PLANCHAIS

«Le paysage est aussi créé par notre patrimoine urbain à la fois médiéval et XIX<sup>e</sup> que nous voulons révéler. Mais les compétences nous manquent.»

- FRANÇOISE MESNARD

«Je suis convaincue que l'approche patrimoniale doit laisser une place importante au patrimoine naturel et paysager. Son avantage est d'être plus évolutif, plus vivant.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON

# ATELIER 7

# La démarche de paysage au service des énergies renouvelables

Depuis le début des années 2000, les paysagistes-conseils de l'État ont, dans leurs missions, l'appui des services en charge du suivi et de l'instruction des projets d'énergies renouvelables (EnR), avec le déploiement de l'éolien, du solaire, de la production de biomasse... Ces projets de plus en plus importants en taille et en étendue se sont généralement imposés dans les territoires. Aujourd'hui, l'acceptation sociale est devenue difficile, alors que la transition énergétique s'avère être non seulement nécessaire mais urgente face au dérèglement climatique. Alors que les PCE et représentants des services de l'État s'accordent sur leurs difficultés à se positionner sur l'installation des énergies renouvelables dans le cadre de leurs missions de service public, que peut proposer la démarche de paysage pour que les projets d'énergies renouvelables puissent se développer dans le respect des sensibilités des paysages et des populations?

#### **INVITÉS ET EXPERTS**



**DAMIEN BOROT** Expert Transition écologique / EnR



STÉPHANIE DOUCET GAILLOT DREAL AURA, Chargée de mission Pausage



**CORALIE SEYS**DDTM Landes (40)
Chargée de mission



**SOPHIE GÉRIN**DREAL Hauts-de-France
Chargée de mission
Paysage

# ANIMATRICES

**CLAIRE LAUBIE**PCE DTT Haute-Savoie (74)

MARION VACONSIN

PCE DDT Loiret (45)

#### PCE

ARTHUR AZAGURY

PCE DDT Doubs (25)

**GRAZIELLA BARSACQ** PCE DDT Landes (40)

PHILIP DENKINGER

PCE DDT Ardennes (08)

PHILIPPE HILAIRE
PCE DREAL PACA

DOMINIQUE LE FUR

PCE DREAL Hauts-de-France

**CLOTILDE LIOT** 

PCE DDT Yonne (89)

**NATHALIE MARME** 

PCE DDT Seine-et-Marne (77)

ÉRIC-PIERRE MÉNARD

PCE DDT Jura (39)

BERTRAND PAULET

PCE DREAL Grand Est

PATRICIA PERRIER

PCE DDT Puy-de-Dôme (63)

# **RÉFLEXIONS ET NÉCESSITÉS**

# de l'atelier « énergies renouvelables »

«L'intervention de la logique paysagère doit se faire en amont du projet d'énergie renouvelable, c'est tout à fait le sens des appels à projets Plan de paysage — transition énergétique.»

- VINCENT MONTRIEUX

L'ambition de la transition énergétique est de développer les énergies renouvelables et de transformer nos modes de consommation. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la loi énergie-climat de 2019 a fixé un objectif de réduction de 40 % de consommation des énergies fossiles d'ici 2030 (par rapport à 2012). En 2020, la part des énergies renouvelables en France dans la consommation brute d'énergie s'élève à 19,1%, l'objectif étant d'atteindre 23% en 2023. Leur déploiement doit donc s'accélérer alors qu'il rencontre une forte opposition sociale, souvent au nom du paysage, du patrimoine historique ou naturel (notamment pour l'éolien mais aussi pour le photovoltaïque et la méthanisation).

# Constats autour du déploiement des EnR

- Des territoires se sentent sacrifiés (ou en forte concurrence) ou non-considérés par l'absence de vision globale sur les ressources et potentiels de développement territoriaux, d'autant plus que les Plans Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) locaux ne portent généralement que sur des objectifs chiffrés non spatialisés.
- L'instruction des dossiers devient de plus en plus difficile, avec des projets décevants: les dossiers sont techniquement recevables (juridiquement solides), mais les études d'impact ne sont pas adaptées aux réels enjeux de paysages (dossiers trop gros, volets paysage perdus dans la masse, approches trop cloisonnées par enjeux), alors que le paysage devient un outil juridique... Une «intégration paysagère» qui s'avère souvent impossible est exigée et l'urgence climatique oblige à développer rapidement les EnR à l'encontre de l'acceptabilité des populations. La ques-

- tion de la sobriété reste marginale dans les décisions, alors que «l'énergie la meilleure est celle que l'on ne consomme pas».
- Pourtant, les installations de production d'énergies renouvelables sont une opportunité pour des territoires, la fiscalité représentant un apport économique non négligeable surtout pour ceux en perte de croissance.
- Les opérateurs sont sensibles au développement local et des portages locaux se mettent en place (projets participatifs, coopératives locales...)
- De nombreuses recherches sont menées sur des nouveaux types de production ou l'optimisation de techniques actuelles et évoqués lors de l'Atelier sur l'agrivoltaïque et l'énergie houlomotrice. Innovations et progrès rapides questionnent sur la temporalité des productions, nécessitant des capacités d'adaptation et de réversibilité des installations.

# Quid des démarches innovantes?

Des démarches innovantes existent, qui partent des territoires et témoignent de la nécessité d'une vision plus globale à construire et partager:

— Agir par exemple sur la sobriété et réfléchir à l'échelle globale et l'échelle locale à travers la notion d'éco-village: intégrer les énergies renouvelables dans les nouvelles manières d'habiter en travaillant sur le recyclage, le devenir des autres déchets (biogaz), les circuits-courts, la ressource bois (BRF\*, agroforesterie, Boisénergie), l'optimisation des déplacements, les centrales solaires villageoises, etc. Ces démarches donnent du sens à la transition énergétique et la rendent positive avec une meilleure acceptabilité sociale.









\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

- Les Plans de paysage, constituent des outils qui motivent et mobilisent les territoires, mais ils sont aujourd'hui en nombre insuffisant, peu utilisés et peu diffusés (on ne compte que quelques plans de paysages par an intégrant le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires dans l'appel à projet national).
- Plusieurs démarches visant à l'autonomie énergétique des territoires sont engagées depuis quelques années. Elles s'appuient sur les ressources et le mix énergétique et combinent parfois, ces problématiques avec tout ou partie des autres enjeux territoriaux. - Ces démarches sont consultables à travers différents réseaux ou collectifs comme TEPOS\*, TEPCV\* ou le collectif Paysage après pétrole (PAP).
- La Chaire paysage et énergie de l'ENSP Versailles/Marseille, à travers des ateliers pédagogiques régionaux ou des rechercheactions, a également testé des démarches de projet de paysage pour la transition énergétique dans certains territoires, ou des démarches accompagnant des projets de productions d'énergies renouvelables

imaginées avec les acteurs locaux: projets plus vertueux, insufflés par les nouvelles générations, et conduisant à une meilleure écoute et à une implication forte des élus et acteurs locaux.

## Face aux projets d'EnR, un positionnement difficile pour les PCE et les services de l'État

Les témoignages des services déconcentrés de l'État montrent qu'il faut innover dans les méthodes de travail en décloisonnant les approches. Car les PCE et les représentants des services de l'État s'accordent sur leurs difficultés à se positionner sur l'installation des énergies renouvelables dans le cadre de leur mission de service public, et face aux injonctions contradictoires que ces sujets soulèvent.

La circulaire Pompili pour une cartographie des zones favorables à l'éolien inquiète (les PCE ont rarement été associés): «Elle ne concerne que l'éolien; elle peut engendrer des incompréhensions assez radicales»; «La nécessaire concertation des territoires ne peut se faire en temps record».

«La question de la transition énergétique passe par le développement des énergies renouvelables, et la contribution des éoliennes ou du photovoltaïque est pertinente. C'est une donnée politique portée par l'État et les collectivités territoriales qui ne peut pas se passer de l'acceptabilité, de la soutenabilité du territoire, et de la question paysagère. »

- STÉPHANIE DUPUY-LYON

«Des efforts sont à faire en matière de législation pour permettre aux projets d'EnR qui viennent des territoires de se développer de manière plus simple.»

- VINCENT MONTRIEUX

# **QUATRE PISTES D'ACTION**

# de l'atelier « énergies renouvelables »

Les PCE souhaitent un autre mode de fonctionnement, repartant des territoires, mobilisant notamment les élus sur l'urgence de la transition énergétique et leur rôle dans l'engagement de projets vertueux et combinés avec les enjeux territoriaux.

1. — Former – informer – mobiliser tous les niveaux de la population, en soutenant et développant les démarches citoyennes, en élargissant le débat public, en renforçant l'éducation et la formation à tous les niveaux de la société avec l'appui, dans leur rôle de médiateurs, des PCE, des chargés de missions paysage des DREAL, des paysagistes-concepteurs, et en se rapprochant, en première étape, de la Commission Nationale du Débat Public (proposition de mettre en place en partenariat CNDP-APCE).
Déployer un large plan de porter à connaissance sous différentes formes en cherchant à donner du sens aux énergies renouvelables (visibilité).



Défaut de planification, mais quand il y en a, le paysage n'y est pas. Résultat d'un exemple de planification. Un paysage casqué de panneaux sur les crêtes et carcéral entre les clôtures et les caméras.

DU PLATEAU DE PUIMICHE

Susciter ainsi des envies pour mobiliser à tous les niveaux de décision. Informer et former les élus et acteurs des territoires à la fois sur l'ingénierie des énergies renouvelables et sur le paysage comme vecteur de projet territorial possible.

Informer et former les PCE et les agents de l'État en charge du paysage sur les techniques et procédure des énergies renouvelables, ainsi que sur les aspects socio-économiques, juridique et financier, etc. Parallèlement, il est nécessaire d'engager une grande campagne nationale de sensibilisation sur l'urgence climatique et la transition écologique à destination de l'ensemble de la population française.



Extrait de l'étude paysagère sur l'éolien en région Auvergne Rhône Alpes (2021-2022). Objectif: avoir un regard objectif, pour permettre de répondre aux attentes de production des énergie décarbonées fixées à l'échelle régionale.

# 2. — Porter l'ambition de la transition énergétique dans les territoires par l'outil des Plans de paysage.

Pour que la transition énergétique prenne sens et soit plus effective, il est nécessaire de travailler collégialement sur l'acceptabilité sociale et la mise en place des installations de production d'énergies renouvelables en mobilisant les territoires sur des projets de paysage.

Ces projets doivent combiner le mix énergétique avec les caractères et les enjeux spécifiques de chaque territoire, notamment ceux de la sobriété, de la préservation et du renforcement des puits de carbone, la préservation des sols vivants, etc.

«On ne peut pas accompagner le développement des énergies renouvelables aujourd'hui sans qu'il y ait en amont ce travail d'insertion, ou alors c'est qu'on ne veut pas que ça marche.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON

# 3. — Agréger au Plan de paysage un volet planification alloué aux énergies renouvelables et plus largement

à la transition énergétique, pour nourrir les documents d'urbanisme en mobilisant par exemple les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLUi\* et les documents d'orientations et d'objectifs (DOO) des SCoT\* pour transcrire et rendre opérantes les actions des Plans de paysage.

# 4. — Donner à voir les démarches innovantes

en matière de projets de paysage / de territoire en mettant en place un site internet promouvant les démarches exemplaires et les organismes ressources qui peuvent venir en appui des élus et des habitants.

Les Plans de paysage ont prouvé leur efficacité, il faut maintenant déployer cet outil sur tout le territoire à l'échelon de chaque EPCI\*, pour que, dans 10 ans, chacun soit engagé par un plan d'actions et une planification des projets en faveur de la production d'énergies renouvelables. (proposition de 125 plans de paysage par an pour couvrir les 1 251 EPCI\* du territoire métropolitain à 10 ans).



Photographie de divers mots clefs lors des échanges à Biscarrosse: «constats partagés et quelques perspectives pour construire une stratégie territoriale».

\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69

# **REGARDS**

# PAYSAGISTES-CONSEILS ET ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT: UN RAPPROCHEMENT ASSUMÉ ET NÉCESSAIRF



HÉLÈNE REINHARD
Architecte-conseil de
l'État, et présidente
de l'Association des
architectes-conseils
de l'État, (ACE)

Les architectes-conseils et les paysagistes-conseils de l'État travaillent depuis quelque années davantage ensemble. Dans les territoires, c'était déjà le cas depuis longtemps, les binômes qu'ils constituent y fonctionnent très bien, et ce travail collectif est un atout pour nos missions. Nos actions et notre message commun de sobriété que nous commande les conclusions du GIEC, nous sommes aux premières loges avec tous nos collèges de l'aménagement pour le diffuser. Face à la crise sociale et climatique que nous vivons, le travail des ACE et PCE doit certainement encore s'intensifier, avec plus de vacations, la création par exemple de *think tank* au niveau départemental... Il est important aussi que nous mutualisations certains de nos moyens en termes

de communication ou d'animation, l'enjeu étant de

dire plus fort ce que nous avons à dire.

Merci pour votre invitation à ce séminaire.

Cette année, le séminaire des architectes-conseils se déroulera à Barcelone et aura pour thème la cohésion sociale. Il inaugurera une nouvelle formule qui alliera colloque et ateliers pour réfléchir aux questions de la fabrication de la cohésion sociale, de la manière de vivre ensemble dans les territoires, d'y travailler.

Nous inaugurons également une nouvelle formule pour notre assemblée générale qui prendra la forme d'un colloque. D'une manière générale, nous souhaitons nous rapprocher davantage des territoires. Aussi, dans la mesure du possible, nos assemblées générales se tiendront désormais dans les territoires et plus uniquement à Paris. En 2022, nous avons choisi de travailler sur le thème de la banlieue. Notre AG se déroulera donc à Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. Les questions porteront sur les quartiers ANRU et la manière d'y intervenir, comment faire d'une manière plus générale des espaces publics de qualité, etc.







# LA FFP ET L'APCE: DES INTÉRÊTS COMMUNS

La relation entre l'APCE et la Fédération française du paysage (FFP) se tisse, s'étoffe avec le temps, et nous menons un certain nombre d'actions communes très intéressantes et importantes. LA FFP et l'IFLA Europe (International Federation of Landscape Architects) ont ainsi travaillé en 2019 avec l'APCE qui était à la manœuvre sur le «Manifeste pour une transition écologique et solidaire par le projet de paysage». S'y sont exprimés très clairement les objectifs et actions à mener par les paysagistes dans le cadre de la transition écologique.

C'est la quatrième fois que la FFP est invitée au séminaire de l'APCE et les échanges y sont toujours aussi intéressants et nourrissants. Les actes qui chaque année ancrent et pérennisent les débats, propositions, échanges, en sont également un aboutissement essentiel.

La FFP partage avec l'APCE l'importance de faire mieux connaître et reconnaître la profession de paysagiste-concepteur. Le titre qui existe maintenant depuis 2016 permet à la profession d'être mieux reconnue, réglementée. Son enseignement est aujourd'hui dispensé dans 5 écoles. Notre profession émergente doit se développer encore car elle est en lien avec une sensibilité de plus en plus accrue des populations au cadre de vie et aux défis du dérèglement climatique.

Les maîtres d'ouvrages sont également plus nombreux à faire appel aux paysagistes-concepteurs pour concevoir les espaces urbains car ils garantissent une véritable transversalité des compétences et des approches. Aussi le paysagiste concepteur est-il le mandataire idéal de projets complexes et systémiques.

#### **MUTUALISER LA PROFESSION**

Le renforcement des liens entre les paysagistesconseils de l'État et les praticiens est indispensable, notamment dans le cadre de la programmation car nous avons besoin que les démarches d'aménagement soient partagées avec la population. Cette mutualisation permet aussi de «faire nombre» auprès des collectivités territoriales, sur tout le territoire, les paysagistes concepteurs étant encore 10 fois moins nombreux que les architectes. Il y a donc urgence, et cette présence collective (PCE et praticiens) est d'autant plus nécessaire pour faciliter la lutte contre le changement climatique. Mais le paysage de la transition écologique, paysage de transformation, en mouvement, reste encore à inventer.



**HENRI BAVA**Président de la Fédération française du paysage (FFP)



POUR VISIONNER ET TÉLÉCHARGER LA VIDÉO

CROISEMENT DES RÉSULTATS DES ATELIERS

http://www. paysagistes-conseils. org/5-croisement-desresultats-des-ateliers-duseminaire-de-biscarrosse



# TABLE-RONDE

# LE PAYSAGE AU CŒUR DES POLITIQUES DE LA TRANSITION?

# PERSPECTIVES ET ACTIONS

Après un rappel par Lucile Schmid et Bertrand Folléa des attendus du séminaire et les présentations rapides des conclusions des 7 ateliers, les réactions à chaud des participants à la table-ronde.

**Participants** 

#### STÉPHANIE DUPUY-LYON

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN, ministère de la Transition écologique),

#### FRANÇOISE MESNARD

Maire de Saint-Jean-d'Angély

# VINCENT MONTRIEUX

Sous-directeur à la qualité du cadre de vie (DHUP, DGALN, ministère de la Transition écologique)

Animation

#### BERTRAND FOLLÉA LUCIE SCHMID



POUR VISIONNER ET TÉLÉCHARGER LA VIDÉO

#### PREMIÈRES RESTITUTIONS DES ATELIERS

http://www.paysagistesconseils.org/4-premieresrestitutions-des-ateliersdu-seminaire-debiscarrosse



«Les paysagistes sont présents de plus en plus sur un certain nombre de projets, et d'équipes. Il nous faut consolider cela.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON

## - STÉPHANIE DUPUY-LYON

Toutes les réflexions des ateliers sont dans la continuité de celles que nous menons en commun, la DGALN et l'APCE. Les grands enjeux de la transition écologique et énergétique provoquent, on le sait, anxiété et urgence à agir. Mais si la transition est nécessaire, il faut y ajouter de l'optimisme.

Sur le thème des mobilités, je remarque que l'atelier a fait preuve à la fois d'utopie et d'audace! Mais sur le fond, certaines propositions me semblent pertinentes à travailler. Il y a en effet un véritable enjeu à réparer, recycler et accompagner les changements d'usage.

Concernant le patrimoine naturel et les terres agricoles, la préservation de la fonctionnalité des sols et leur restauration est essentielle et ces champs doivent évidemment être investis par les paysagistes concepteurs et les PCE.

Quatre-vingts pour cent de notre territoire est couvert par des forêts et des terres cultivées. C'est un patrimoine inestimable qui évolue mais sans toujours se maintenir. La réforme de la PAC propose un changement de paradigme avec de nouvelles mesures environnementales et un accompagnement de nouveaux modèles agricoles — certains existent déjà — sur la valeur environnementale, paysagère et sur la limitation des impacts.

Le développement des énergies renouvelables passe par un «mix» mettant à contribution les éoliennes et le photovoltaïque. Mais sa mise en place ne pourra se faire sans approches soutenables et acceptables par les citoyens. Les grandes entreprises ont été interpellées par le Ministère pour garantir la qualité des projets.

Au niveau des collectivités locales et des services de l'État, ce travail doit être fait en amont.

La prévention des risques: j'ai été tout à fait intéressée par la proposition de créer une cellule d'urgence paysagère. Quant au trait de côte, nous savons aujourd'hui que reconstruire à l'identique n'est pas la solution. Biscarrosse est un bon exemple.

Dans ce contexte, nous savons aussi que les PPRI (Plans de prévention des risques d'inondation) et PPRL (Plans de prévention des risques littoraux) ne sont pas les bons outils pour l'adaptation qui nécessite de recomposer le territoire et d'arrêter la construction de digues. Tout un cadre réglementaire est à revoir. La ville: la qualité des logements est en effet une nécessité pour rendre désirable notamment la densité. La ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, a lancé une démarche «Habiter la France de demain» qui consiste à faire préférer l'intense à l'étalement, le collectif à l'individuel, la sobriété foncière à l'artificialisation des terres naturelles.





«Je pense que vous (les paysagistes et paysagistes-conseils) avez vraiment un apport significatif dans le dialogue, dans la question de la co-construction, dans cette nécessaire qualité qu'il faut qu'on introduise dans les aménagements et dans ce cadre de vie. Il faut accompagner les bouleversements et les changements d'usages.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON



STÉPHANIE **DUPUY-LYON** Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN. ministère de la Transition écologique).



FRANÇOISE MESNARD Maire de Saint-Jean-d'Angély.



Écologique.

Les PCE, dans ce cadre aussi, ont vocation à participer à ce travail de pédagogie. Le patrimoine: autant naturel que paysager, il est

# - FRANÇOISE MESNARD

du patrimoine bâti ou architectural.

Tout d'abord, avant d'être invités à ce séminaire, je ne connaissais pas les paysagistes-conseils de l'État. Concernant la transition écologique, dans notre secteur, nous connaissons de gros problèmes d'embouteillages. La métropolisation à outrance a engendré la désertification économique des territoires ruraux et il n'est pas rare que les gens soient contraints de faire 30 à 40 km en voiture pour aller travailler, ce qui est déplorable en termes de qualité de vie.

évolutif. Son importance est aussi grande que celui

Je suis maire d'une commune située dans la Saintonge, entre Bordeaux et Poitiers. Saint-Jean d'Angély est une sous-préfecture de 7000 habitants. La déprise agricole et économique y est importante. Une réindustrialisation est souhaitable pour maintenir la population sur le territoire.

Pourtant, le monde rural peut être faire preuve de créativité. À Saint-Jean, nous avons encouragé une économie de la transition, avec une vallée vouée à l'agro-alimentaire bio, et à une filière de transformation du bois (peupliers). Nous avons également un projet de station thermale avec pour objectif de créer 400 à 500 emplois dans les 5 années à venir. Dans le centre de notre commune, 31% des logements sont vacants. Pour résoudre à la fois ces problèmes et mener à bien nos projets de développement de manière globale, nous avons compris qu'un schéma directeur était nécessaire (révélation de paysages patrimoniaux qui sont une source d'attractivité de notre territoire et de lien social, connexion des espaces entre eux par des sentiers végétalisation des espaces minéraux du centre ancien, plantations de haies le long des routes, sauvegarde des allées plantées...). Quoi qu'il en soit, moi qui ne connaissais pas le rôle des PCE, je pense qu'ils doivent pouvoir intervenir davantage, avec plus de temps, notamment dans les petites communes et les petites villes qui en ont vraiment besoin.

# - STÉPHANIE DUPUY-LYON

Je rappelle que les petites communes peuvent bénéficier de l'appui de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) qui peut les accompagner en matière d'ingénierie. C'est un instrument de contractualisation important. Les PCE peuvent intervenir dans les dossiers de contractualisation pour amener davantage de qualité.





**TABLE RONDE** http://www paysagistes-conseils. org/6-restitution-finaledes-ateliers-et-tableronde-du-seminaire-de-



hiscarrosse

# SYNTHÈSE

# QUATRE POINTS SAILLANTS

Les paysagistes en général et surtout les paysagistes-conseils de l'État ont adopté l'an dernier ce Manifeste de la transition écologique et solidaire, en associant donc le social et l'écologique. L'idée de ce séminaire est de le mettre en œuvre avec des propositions assez concrètes.

Je ne pourrai pas résumer complètement la richesse et la créativité de ces débats. Ce qui m'a frappée, c'est une capacité créatrice et une capacité à faire un pas de côté pour voir à la fois la mémoire et l'avenir. Je vais essayer de faire ressortir plusieurs éléments plutôt structurants:



# LUCILE SCHMID Membre du conseil de rédaction de la revue Esprit et co-fondatrice du think tank La Fabrique écologique.

- 1.— La question d'être à la fois paysagiste et conseil de l'État est ressortie avec l'idée suivante: comment mieux «matcher» la culture État et cette culture des paysagistes: l'État est soumis à une pression au changement, il doit faire face à l'incertitude, il doit se retrouver dans l'adaptation et lui-même devenir plus créatif, les paysagistes peuvent y aider. Concrètement, pendant deux jours par mois, les paysagistes qui sont ici sont conseils de l'État. Cela signifie que rencontrer le Préfet, c'est rare. Voir plus souvent le Préfet, c'est une demande forte que les paysagistes adressent aux ministères.
- 2.— Il a été beaucoup question des citoyens, en constatant la tension entre eux et les représentants de l'État. L'idée est que les paysagistes peuvent être des médiateurs entre les citoyens et les représentants de l'État, à travers des outils, des procédures, mais aussi parce qu'ils ont cette capacité, probablement culturelle, humaine, à bien faire le lien entre une culture d'État, de la représentation, des fonctionnaires et ceux qui sont avec les citoyens pour faire changer le tout, ensemble.
- 3.— On a beaucoup de procédures, mais l'articulation avec les financements n'est pas toujours facile; le sentiment qu'il faut parfois dépenser beaucoup d'énergie, faire beaucoup d'efforts pour réussir ce qui devrait être en amont, est très fréquent; sur les sujets de l'adaptation, du risque, par exemple, les paysagistes ont une vraie expertise, ils aimeraient pouvoir, au sein des préfectures, être plus en amont, davantage associés à ce travail sur le risque, travail qui va prendre beaucoup d'ampleur face à l'aggravation des risques qui nous menacent.
- 4.— Les enjeux de biodiversité et du vivant ont rattrapé ceux du changement climatique, il faut traiter les deux à la fois. J'ai trouvé depuis deux jours des paysagistes qui connaissent parfaitement les questions de nature; pourtant les paysagistes ne sont pas appelés sur les enjeux d'agriculture, de ruralité; comment peut-on réparer cette absence totale des paysagistes? C'est une demande assez ancienne, et à l'occasion du verdissement de la PAC, il y a sans doute une fenêtre d'opportunité pour que la dynamique de verdissement prenne un caractère très concret avec les paysagistes.



http://www.paysagistesconseils.org/7-synthesedu-seminaire-debiscarrosse



# INTERVENTION DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE

# MOT DE CLÔTURE DE LA MINISTRE

En présence
des participants
du séminaire
CÉCILE
BIGOT-DEKEYZER
Préfète des Landes

**HÉLÈNE LARREZET**Maire de Biscarrosse

JACQUELINE GOURAULT,
ministre de la Cohésion
des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales



e de Biscarrosse

Bonjour à tous,



JACQUELINE
GOURAULT
Ministre de la Cohésion
des territoires et

collectivités territoriales.

Biscarrosse est un site emblématique pour ses milieux naturels, ses paysages façonnés par l'Homme. Sa côte superbe, ses dunes, sa forêt, font sa richesse et son identité. Mais les unes comme les autres, elles sont aujourd'hui soumises à des évolutions et des transformations liées directement aux problématiques de la transition écologique et climatique.

# TRAVAILLER AVEC LE MONDE AGRICOLE

Fille d'agriculteurs — mon père élevait des chevaux —, j'ai été une élue locale et j'ai longtemps vécu en milieu rural. Cela, et mon métier de professeur d'histoiregéographie, a formé certainement ma manière à la fois de voir le paysage et d'appréhender les problématiques agricoles. Dans les années 1960, dans le Loir-et-Cher, j'ai vu par exemple la pression mise sur les agriculteurs pour arracher les haies, dans l'objectif assez vain de transformer le Perche, région traditionnelle d'élevage, en espace d'agriculture céréalière, évolution qui n'était pas du tout adaptée aux sols. Et j'ai été très sensible aux combats menés par mon père et d'autres agriculteurs pour replanter des haies sur le territoire. C'est pourquoi je pense qu'il faut absolument travailler avec le monde agricole, qui souffre, c'est vrai, d'une image négative, particulièrement auprès des jeunes. Je suis lucide, cette image est parfois justifiée. Mais je sais aussi, et il est important de le rappeler, qu'il y a tout un pan du monde agricole qui porte une vision évolutive de ses pratiques en rapport avec la nature.

#### FORMER, SENSIBILISER LES ÉLUS AU PAYSAGE

À Blois, très récemment, devant tous les élus de l'agglomération (Agglopolys) dont une grande partie est novice depuis les élections de 2020, j'ai eu à cœur de faire passer des messages en faveur de l'intercommunalité. Je crois beaucoup en ses vertus. Je pense que c'est l'intercommunalité qui a sauvé les communes de notre pays. J'y ai eu aussi l'occasion d'aborder la question de la gestion des risques. J'ai pris en exemple les crues de la Loire et le travail que nous avons accompli, en lien avec l'École supérieure de la nature et du paysage de Blois, pour le réaménagement du déversoir de la Bouillie. Ce travail fut long notamment pour convaincre l'ensemble des parties de sa nécessité et de son efficience. Ce déversoir construit au XIX<sup>e</sup> siècle devait empêcher que la partie sud de la ville ne soit inondée en cas de crue. Mais, depuis, 150 maisons avaient été construites, non pas en zone inondable, mais sur l'espace du déversoir. L'aménagement, toujours en cours, vise à corriger le passé et ses erreurs, en déconstruisant. L'intervention de l'Homme sur l'espace a donc un poids considérable, dans tous les sens du terme.

«La meilleure façon d'avancer est de contractualiser. C'est une manière de moderniser l'action publique dans notre pays.»

- JACQUELINE GOURAULT

«Pour faire passer les messages, pour que les élus soient sensibilisés, et pour l'efficacité de votre travail avec l'administration, vous devez travailler plus en amont des projets, plutôt que d'attendre et de corriger une fois que le mal est fait.

Donc je pense que le travail que nous avons à faire, tous collectivement — je me mets dans le bain —, c'est de mieux faire connaître qui vous êtes, de mieux structurer votre action dans les départements, de mieux former les élus: tout cela me semble très important.»

- JACQUELINE GOURAULT

Parfois elle aggrave les choses, mais parfois aussi, elle est capable de les réparer. Un autre exemple d'action que nous avons menée à Blois est la plantation d'une forêt à la sortie de l'autoroute. Ce fut un processus long, plusieurs cessions et délibérations ont été nécessaires pour y arriver.

Ces exemples montrent à quel point il est important de former et de sensibiliser les élus au paysage. Certains y sont déjà sensibles, mais d'autres, pour des raisons culturelles variées, n'y portent pas d'attention particulière. Aussi, il est souhaitable que les PCE s'engagent pleinement dans cette formation et cette sensibilisation.

## SE RAPPROCHER DES ÉLUS, DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉTAT

Il faudrait aussi que les PCE soient davantage connus, d'une part, sans doute, des services préfectoraux, mais surtout des élus locaux et des services de l'État. Car les Français restent très attachés – j'en suis convaincue – à l'unité de l'État, notamment au niveau départemental. La proximité n'est pas uniquement l'affaire des élus locaux. Pour que le travail des PCE soit le plus efficace possible, il faut qu'ils se rapprochent plus étroitement des organisations territoriales de l'État et qu'ils interviennent le plus en amont des projets, sans attendre que le mal soit fait pour le corriger. Ce travail, nous avons à l'accomplir collectivement, et à structurer l'action au niveau des départements.

# ÊTRE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS, DES ÉLUS, ET CONVAINCRE

Les représentants de l'État sont aussi capables d'être à l'écoute des citoyens. Pour moi, ce n'est pas antinomique. Un exemple: les éoliennes! Question qui fâche, s'il en est. Il ne faut évidemment pas que le débat se résume à être pour ou contre. Aussi, j'essaie pour ma part de convaincre de leur utilité,

même si nombre d'élus sont contre même si d'autres sont parfaitement conscients de la manne fiscale qu'elles apportent à leur territoire et même – je vais être méchante — si certains vendent leurs propres terrains pour les construire... Mais il est vrai aussi qu'il faut entendre ce que disent certains de nos concitoyens, les associations, sur leur trop grande visibilité. Ne peut-on trouver des voies de conciliation? Des moyens de discuter, de dialoguer, de convaincre de la nécessité de développer les énergies renouvelables, partout y compris sur les territoires sur lesquels on vit quotidiennement. Je suis optimiste et crois à la contractualisation entre les collectivités territoriales et l'État. Car même quand j'étais élue, j'ai toujours combattu les positions de principe et permanentes contre l'État. Aussi, la meilleure façon de procéder est pour moi la contractualisation qui est une manière de moderniser l'action publique.

# MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE PAR DES CONTRATS ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT

Les Actions cœurs de ville (ACV) sont des exemples de contrats entre les collectivités et l'État qui fonctionnent bien et sont un succès. Ce sont aujourd'hui 222 villes réunies dans un club de bonnes pratiques qui ont bénéficié de financements de l'État en association avec d'autres institutions. Un des enjeux de cette contractualisation est de permettre une vision transversale des problèmes et des solutions. Et cette vision transversale, les paysagistes-concepteurs et les PCE, en tant que représentants de l'État, en ont le goût et la volonté de la pratiquer. Aussi doivent-ils être partie prenante dans l'ensemble de nos politiques.

«Votre rôle de paysagiste doit intervenir dans plein de politiques. Il y a une transversalité de l'action qui doit être mise en place, améliorée, on n'est pas au bout de l'organisation.»

- JACQUELINE GOURAULT



# **SÉMINAIRE «OFF» DU SAMEDI**

# BISCARROSSE FACE À L'ÉROSION LITTORALE

Littoral de Biscarrosse: un recul dunaire de 2 mètres par an qui place deux édifices emblématiques de la station en toute première ligne.

© VALÉRIE D.



Des outils de gouvernance locale et un dispositif législatif adapté pour mieux lutter contre le risque « érosion du trait de côte ».

Sur l'ensemble du littoral de la Région Nouvelle- Aquitaine se sont développées, depuis 2017, des Stratégies Locales de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), coordonnées par le Groupement d'Intérêt Public Littoral (GIP Littoral). La Communauté de Communes des Grands Lacs (CdC des Grands Lacs) bénéficie, depuis 2018 (conséquences des lois NOTRe\* et Maptam\*) de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette compétence est composée de plusieurs missions visées au I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, parmi lesquelles la défense contre la mer (alinéa 5°). Cette dernière englobe les opérations de gestion intégrée du trait de côte contribuant à la prévention de l'érosion des côtes notamment par des techniques dites « souples » mobilisant les milieux naturels, ainsi que des techniques dites « dures » qui contribuent à fixer le trait de côte ou ralentir son évolution.

La loi «climat et résilience» promulguée en août 2021 a permis des avancées concernant le risque «érosion littorale» dans les dispositifs législatifs:

- Intégration des stratégies locales de gestion du trait de côte dans les documents d'urbanisme.
- Obligation faite aux propriétaires et professionnels de l'immobilier d'informer les futurs acquéreurs de la nature du risque en cas de transaction foncière.

# BISCARROSSE: UNE STATION BALNÉAIRE CONFRONTÉE À L'ÉROSION LITTORALE

En termes d'urbanisme, de paysages mais aussi d'économie (activités balnéaires), l'érosion extrêmement forte qui affecte le littoral de Biscarrosse — près de 2 mètres de recul annuel de la dune — amène à agir dès maintenant tout en anticipant l'avenir.

La CdC des Grands-Lacs a évalué sous forme de scénarios alternatifs, les différents dispositifs possibles pour lutter contre l'érosion littorale. La stratégie de durcissement du trait de côte a été écartée pour des raisons à la fois économiques, environnementales, réglementaires et de cohérence territoriale (analyse coût/bénéfice défavorable). S'il est aggravé par le réchauffement climatique générant des épisodes tempétueux plus violent, ce phénomène d'érosion est à la fois naturel et cyclique, incitant la collectivité à privilégier l'adaptation.

Cette stratégie repose sur trois principes.

- Lutter à court terme contre l'érosion au droit de la plage urbaine par un transfert sédimentaire mécanique (rechargements en sable).
- Envisager à moyen terme un repli stratégique des bâtiments situés en première ligne.
- Accompagner les processus naturels au niveau des plages et dunes naturelles.

Le phénomène d'érosion marine est particulièrement sensible au niveau des plages Sud et centrale. La baisse du niveau de la plage jusqu'à moins 4 mètres certains hiver, conjuguée à l'agression mécanique des vagues, vient saper la base de la dune, entrainant un effondrement de celle-ci et un recul du trait de côte. Au droit du front urbain, deux édifices emblématiques de la station sont aujourd'hui en toute première ligne, il s'agit du Grand-Hôtel et des Villas Jumelles. Sans dispositif de lutte adapté, ces édifices auraient aujourd'hui vraisemblablement disparu.



# INTERVENANT



#### VINCENT BAWEDIN

Communauté de communes des Grands Lacs. Chargé de mission «Gestion du trait de côte & planification».

#### ANIMATEUR

VINCENT TRICAUD PCE DDTM Nord (59)

\* À VOIR Lexique des acronymes — page 69









Visite du littoral de Biscarrosse.

Pour lutter la collectivité doit donc combiner stratégie de défense (court terme) et d'adaptation (moyen/long terme).

À court terme le principe consiste à prélever le sable en aval pour venir recharger la plage Sud et centrale, au droit du front de mer urbain. Le sable est ensuite naturellement repris par les courants et redéposé plus au Sud dans la même cellule sédimentaire. Si ce dispositif n'a pas d'impact significatif en termes de bilan sédimentaire, il nécessite en revanche d'importants moyens de chargement et de transports de matériaux générant un coût financier et un bilan de GES (gaz à effets de serre) non négligeable sur le long terme. Il faut noter que ce phénomène va en s'amplifiant de manière très significative: 15 000 m<sup>3</sup> déplacés en 2018, 70 000 à 110 000 m<sup>3</sup> aujourd'hui. À plus long terme, il s'agit d'accepter la disparition prochaine des bâtiments les plus menacés et d'accompagner leurs propriétaires dans un projet de relocalisation sur l'arrière littoral. À la problématique de l'érosion, sur le versant océanique des dunes, s'ajoute l'avancée des dunes vers l'intérieur, pouvant par endroits affecter certaines habitations. Ainsi se dessinent sur le littoral plusieurs lignes de front correspondant à différentes temporalités et différents dispositifs de lutte/adaptation.

- La première ligne actuelle, fortement menacée chaque hiver et contenue par des rechargements saisonniers en sable. Cette ligne aura disparue d'ici moins de 20 ans.
- La deuxième ligne au niveau de l'avenue des échassiers, menacée à moyen terme par l'ensablement du au recul de la dune.
- Enfin la troisième ligne au niveau de l'avenue des Sables, qui risque de se retrouver en première ligne d'ici 40/50 ans si une situation de résilience (renaturation) permettant un équilibre sédimentaire naturel n'a pas abouti d'ici là. Un travail est en cours au niveau de la CdC des Grands Lacs via la démarche Aménagement Durable des Stations (ADS) et la candidature, en juin 2022, pour un Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) trait de côte.

# LE RÔLE DES PAYSAGISTES...

Comment les paysagiste-Conseils de l'État peuvent-il accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de lutte et d'adaptation à l'érosion littorale?

Aux côtés des services de l'État, les PCE peuvent promouvoir une démarche de projet de paysage pour agir à plusieurs niveaux.

- Aider à repenser l'évolution de ces «stations balnéaires», dont l'attractivité et l'identité se sont construites au siècle dernier autour d'une dialectique puissante associant urbanité et naturalité. Ne doivent-elles pas reconsidérer leur relation aux éléments naturels. Relations à la dune, à la plage, à l'océan côté littoral, relation à la forêt côté intérieur?
- Traduire les conséquences de l'érosion littorale dans les documents d'urbanisme en proposant des stratégies de replis et de redéploiement qui proposent plus d'intensité urbaine et moins de consommation foncière? Aider à construire des représentations de ces stratégies, des «modèles» qui soient à la fois spatialisées et illustrées. (OAP thématiques par exemple).
- Enfin aider à la prise de conscience et à l'acceptabilité du phénomène par la «mise en projet» des temps intermédiaires. En d'autres termes, il s'agit d'envisager le projet non comme une finalité, mais comme un processus dynamique au cours duquel les paysages urbains et naturels se transforment, suggérant des situations nouvelles, riches, insolites, suggérant de nouvelles relations aux éléments naturels, accompagnés par des dispositifs de mise en espace pour des usages transitoires. Cette démarche permet de «mettre en récit» le projet, facilitant ainsi l'acceptabilité et l'appropriation des habitants.

«Concernant
le recul du trait
de côte, on laisse
de plus en plus
le littoral évoluer
naturellement,
en arrêtant
les approches de
digues qui souvent
ne font qu'accélérer
le phénomène
au profit de
solutions fondées
sur la nature.»

- STÉPHANIE DUPUY-LYON



Un accès à la plage de Biscarrosse. © VALÉRIE D.







# **CONCLUSION**

# 30 PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DU PAYSAGE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la foulée du séminaire de Biscarrosse, l'APCE a synthétisé les idées en «30 propositions pour une politique nationale du paysage en faveur de la transition écologique et solidaire », organisées en cinq axes:

- 1 Généraliser la démarche de paysage au service de la transition
- Déployer les Plans de paysage pour la transition écologique et solidaire (PPTES)
- 3 Instaurer les «10% Paysage»
- 4 Renforcer les compétences en paysage au service de la transition
- 5 Sensibiliser la population au paysage et à la transition

Ces 30 propositions ont été transmises au ministère de la Transition écologique fin novembre, et présentées le 24 janvier 2022 à Stéphanie Dupuy-Lyon, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature, en présence de Vincent Montrieux, Dorine Laville et Guillaume Poirier.

«La formation des élus à la problématique paysagère est essentielle.

Nous attendons avec intérêt un travail en cours d'élaboration par le CGEDD¹

pour déterminer quelle est cette perception des élus, proposer ensuite des formations adaptées à leurs besoins et leurs attentes, et pour mieux les intéresser à ces sujets et les faire évoluer.»

- VINCENT MONTRIEUX

# PDF À TÉLÉCHARGER

1. Disponible depuis le 28 mars 2022 sur: https://cgedd. documentation. developpementdurable.gouv.fr/ notice?id=Affaires-0012357



«Je ne connaissais pas, je dois l'avouer les paysagistes-conseils de l'État.

Je connais l'ABF mais pas les paysagistes-conseils.

Sur toutes les questions que nous nous posons, nous aimerions solliciter votre aide.

Mais, avec deux jours seulement par mois, je peux comprendre que vous n'ayez pas beaucoup de temps à nous consacrer!»

- FRANÇOISE MESNARD

# 1 — Généraliser la démarche de paysage au service de la transition

Il s'agit d'officialiser la démarche de paysage et de l'étendre pour décloisonner et sortir des logiques de silos. Dans la planification:

- Supprimer le volet paysage au bénéfice d'une démarche globale de paysage comme mode opératoire des documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLUi).
- 2. Remplacer des OAP « de secteurs » par des OAP « de situations » qui prennent en compte l'emboîtement des échelles que permet la démarche paysagère du projet urbain.
- **3.** Dans les politiques sectorielles (PDU, plans de mobilités, PAT, PCAET, SDAGE, Natura 2000, schémas régionaux (SR des carrières, SR de cohérence écologique, etc.).
- **4.** Dans les politiques de renouvellement et revitalisation de la ville (ANRU, ACV, PVD, etc.).
- **5.** Dans les politiques des patrimoines culturels et naturels.
- **6.** Dans les politiques de la route: réaffecter les enveloppes budgétaires prévues pour la construction de nouvelles routes vers la transformation des routes existantes, notamment celles qui traversent les quartiers périphériques.
- 7. Dans les commissions:
  fusionner les CDPENAF (Commissions
  Départementales de Préservation
  des Espaces Naturels, Agricoles et
  Forestiers) approche naturaliste et
  quantitative et les CDNPS (Commissions
  Départementales de la Nature, des Sites
  et du Paysage) approche culturelle,
  esthétique et sensible.

8. Dans les études d'impact: supprimer les volets paysage des études d'impact et évaluations environnementales au profit d'une démarche de paysage intégrée aux projets, notamment en ce qui concerne les projets d'énergies renouvelables.

# 2 — <u>Déployer les Plans</u> <u>de paysage pour la transition</u> <u>écologique et solidaire</u> (PPTES)

Depuis 30 ans, les Plans de paysage ont fait leur preuve, et le font chaque jour davantage en intégrant les enjeux de la transition écologique. Il est temps de passer à la vitesse supérieure.

- 9. Réaliser 125 plans de paysage par an pour que, dans 10 ans, chaque intercommunalité soit engagée par un plan d'actions et une planification des projets en faveur de la transition écologique (il y a 1 251 intercommunalités en France).
- 10. Rendre obligatoires les plans de paysages comme trames fondatrices des documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLUi, y compris OAP).
- 11. Expérimenter puis généraliser les plans de paysage agricole pour accélérer la transition de l'agriculture; conditionner les aides à ces projets d'agriculture intégrée au paysage vivant et vécu.
- **12.** Expérimenter puis généraliser les plans de paysage de gestion des risques (pour les sites et territoires impermanents soumis aux risques et aléas).

- **13.** Généraliser les plans de paysage des énergies renouvelables (en lien avec les PCAET/SCOT).
- 14. Expérimenter puis généraliser les plans de paysage associés à la transformation des infrastructures routières au service de la «décarbonation» des mobilités, de la requalification en profondeur des territoires traversés, et des services nécessaires pour la mise en place de la politique du «dernier kilomètre» (parking relais/pôle d'échanges intermodaux, transports en commun/ vélos, etc.).

# Instaurer les «10 % Paysage»

Les «10% Paysage» font référence au «1% paysage et développement» créé au début des années 1990; sauf que, outre son taux plus important, il n'a pas vocation à être réservé aux seuls projets de grandes infrastructures routières, mais à s'appliquer à toutes les dispositions de transformation.

**15.** Par les «10% Paysage», tout ce qui transforme le paysage contribue à son re-façonnage pour la transition. C'est l'outil de paysage par excellence, car il permet d'intervenir en couture, au-delà des emprises de chaque opération contributrice en mobilisant une démarche transversale de projet, partenarial (co-financements). Les «10% Paysage» sont le bras armé des Plans de paysage, qui manquent actuellement cruellement d'instrument de financement pour se réaliser. Il permet la concrétisation des programmes d'actions. Il a vocation à élargir progressivement son assiette et à se substituer aux mesures compensatoires. dont la pertinence doctrinale et l'efficacité opérationnelles sont critiquables.

# 4 — Renforcer les compétences en paysage au service de la transition

Les actions concernent en particulier la formation, dont les besoins sont énormes, et les moyens humains et financiers que les pouvoirs publics doivent consacrer à la démarche de paysage.

- **16.** Déployer une campagne nationale d'information des collectivités sur l'existence du métier de paysagiste concepteur au service de la transition écologique.
- 17. Former massivement les élus et les techniciens des collectivités à la mise en œuvre de la transition par le paysage. Renforcer les compétences et moyens de l'État facilitateur des paysages en transition.
- **18.** Créer une Mission interministérielle du paysage auprès du Premier ministre (associant les ministères de l'écologie, cohésion des territoires, culture, agriculture).
- **19.** Déployer une administration de mission (plutôt que de gestion) pour sortir de la culture classique de l'État renforcement des moyens humains en ingénierie du paysage dans les services déconcentrés et en centrale.
- 20. Former massivement à la démarche de paysage au sein des ministères (écologie, culture, agriculture...) et des organismes publics (Ademe...).
- **21.** Créer des cellules de paysagistes de l'urgence dans les Plans de gestion de crise des préfectures.
- **22.** Créer de nouveaux postes de Paysagistesconseils de l'État:
  - **22.1** Auprès des ANCT, ANRU, Ademe, CEREMA.
  - **22.2** Auprès des ministères de la Culture et de l'Agriculture; à court terme, pour pallier le manque, affecter des journées supplémentaires «Culture» et «Agriculture» à chaque PCE déjà en poste:

journées DRAC ou DRAFF pour les paysagistes en DREAL et journées UDAP ou services agricoles des DDT(M) pour les paysagistes en DDT, ou toute autre instance en lien avec l'agriculture et la culture.

- 23. Approfondir la formation des PCE à la transition écologique, notamment en matière d'agriculture, d'énergies... (politiques, techniques, procédures, aspects socio-économiques, juridiques et financiers).
- 24. Soutenir le déploiement de 1 500 nouveaux PCTE dans les territoires (paysagistesconseils de la transition écologique):
  24.1 En régions, départements et intercommunalités, agences d'urbanisme, dans les établissements publics fonciers...
  24.2 Par un programme d'incitation financière (prise en compte d'une partie de la dépense sur les trois premières années par exemple, à l'instar des « animateurs de l'architecture et du patrimoine » des Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pour les labels d'État des Villes d'art et d'histoire).
- **25.** Promouvoir l'activité de paysagiste concepteur afin que la «matière grise» soit mieux rémunérée et découplée des coûts de trayaux.
- 26. Développer les écoles de paysagistesurbanistes concepteurs et en créer de nouvelles sous tutelle du MTE. Sensibiliser et former à la transition par le paysage dans les écoles et universités d'ingénieurs, d'urbanisme, d'architecture, de géographie, d'aménagement, de science politique, d'administration.

#### PDF À TÉLÉCHARGER

http://www.paysagistesconseils.org/sites/apce/ files/contenus/apce\_30\_ propositions\_paysage\_ politique\_nationale\_ transition\_nov21.pdf



# 5 — <u>Sensibiliser la population</u> au paysage et à la transition

Cette sensibilisation vise notamment à favoriser les démarches citoyennes, à renforcer, élargir et améliorer la qualité du débat public.

- 27. Créer la Maison du Paysage France, ou l'Agence nationale du paysage: une force qui permet d'inscrire le paysage comme bien commun au cœur des politiques publiques, et qui en soit responsable sur le long terme (y compris pour la mémoire du paysage via un Institut du risque).
- **28.** Engager une campagne nationale de sensibilisation sur l'urgence climatique et la transition écologique à destination de l'ensemble de la population française.
- **29.** Valoriser les expériences de démarches de paysages vécues auprès du grand public: films, émissions, sites internet...
- **30.** Former les jeunes au changement, au vivant, au paysage, à leurs dynamiques, dans leur cursus scolaire.

# LES GROUPES DE TRAVAIL « 30 PROPOSITIONS »

Des groupes de travail doivent permettre, dans les prochains mois, de préciser les 30 propositions pour les rendre opératoires et les faire valoir auprès de la nouvelle équipe gouvernementale issue des élections.

En mars 2022, le groupe de travail sur les «10% Paysage» s'est réuni une première fois, associant la DGALN, la DGITM et l'APCE.

En 2023, l'APCE envisage la publication d'un ouvrage à l'occasion de sa création en 1993: 30 ans/30 propositions des paysagistes-conseils de l'État (sous réserve).









Les paysagistes-conseils de l'État présents à Biscarrosse. © VALÉRIE D.

# **MANIFESTE**

# POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE PAR LE PROJET DE PAYSAGE

# **ANNEXE**

# NOUS, SIGNATAIRES,... CONSIDÉRANT

- Les constats et propositions de la communauté scientifique mondiale sur le climat et ses dérèglements au travers notamment des rapports du GIEC;
- 2 La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise **la neutralité carbone à l'horizon 2050**;
- 2 La dimension essentielle du paysage comme bien commun<sup>1</sup> et du territoire comme patrimoine commun<sup>2</sup>;
- La nécessité d'élaborer les projets de territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, d'une nouvelle manière, fondée sur des valeurs de sobriété, de solidarité, de diversification... résumées dans la notion de transition écologique et solidaire, qui vise:
- La sobriété et la décarbonation de nos modes de vie et des activités économiques;
- L'adaptation des territoires aux évolutions climatiques et aux risques induits;
- → L'aménagement et une gestion soutenable des territoires, préservant les ressources naturelles et les terres agricoles et favorisant le bien-être et la bonne santé des populations;
- La prise en compte de la diversité géographique, climatique et culturelle des territoires;
- La nécessaire implication et adhésion des populations à la planification et la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire;
  - 1. CF. ARTICLE 5 de la Convention européenne du paysage
  - 2. CF. ARTICLE L101-1 du Code de l'urbanisme français

# **AFFIRMONS**

que **le projet de paysage** est une méthode innovante, efficiente et probante pour comprendre et dessiner l'avenir désiré d'un lieu, d'une ville ou d'un territoire en transition écologique et solidaire.

- Il propose de faire du paysage une cause commune plutôt qu'une conséquence fortuite et contribue ainsi à faire de la transition écologique et solidaire une perspective concrète, sensible et partagée.
- 2 Il s'ancre dans **une reconnaissance de l'existant,** notamment des ressources humaines et naturelles en place et favorise ainsi un développement local et sobre;
- 3 Il appréhende et anticipe les dynamiques d'évolutions des paysages et explore leurs transformations par un processus créatif et inventif;
- 4 Il s'avère efficient à toutes les échelles, de la plus territoriale et stratégique à la plus localisée et opérationnelle pour la transition écologique et solidaire;
- [5] Il est une forme **d'indiscipline par sa transversalité** et par son dépassement des limites politiques, administratives ou foncières, efficace pour sortir des logiques sectorielles qui entravent la transition écologique et solidaire;
- 6 Il offre une mise en récit de la transition écologique et solidaire qui fait sens et propose une mise en image compréhensible par tous;
- Il améliore **le lien social** en étant participatif et cherche à réduire la fracture sociétale qui menace la transition écologique et solidaire;
- 8 Il constitue le moteur potentiel **d'un développement** soutenable le plus fédérateur entre les sphères sociales, économiques et environnementales.

# NOUS ENGAGEONS

à promouvoir une culture commune du **projet**de paysage en faveur de la transition écologique
et solidaire portant sur:

- 1 Les nouvelles façons de faire la ville, respectueuses des ressources naturelles et des terres agricoles (nouvelles formes de densité urbaine, recyclage urbain, îlots de fraîcheur...);
- 2 La prévention et l'adaptation aux risques climatiques (inondations, submersions, érosions des côtes et des sols, raréfaction et appauvrissement de la biodiversité, sécheresses, incendies, chaleur...);
- 3 Les nouvelles mobilités actives, partagées, décarbonées;
- 4 L'économie circulaire et solidaire en faveur de la sobriété, du développement local et social (circuits courts et de proximité, recyclages, mutualisation des biens et des services, écologie industrielle, tourisme et consommation socio-écoresponsables...);
- 5 L'adaptation des cultures et des techniques culturales en faveur de la préservation des ressources et du vivant qui rompent avec une agriculture intensive et fabriquent de nouveaux paysages (agroécologie, agroforesterie, cultures marines...);
- 6 Les collaborations avec les filières économiques qui subissent les dérèglements climatiques les plus rapides, notamment les productions agricoles, dans les territoires les plus sensibles (en montagne, sur le littoral, dans les estudires...):
- La production, la distribution et la consommation des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, solaire thermique, hydrogène, biomasse, méthanisation...);
- 8 Les politiques pour préserver et renforcer les milieux et les écosystèmes en favorisant les migrations des espèces en cours et les adaptations nécessaires;
- 9 Les nouvelles politiques locales, nationales, internationales en faveur de la transition écologique et solidaire

# **DEMANDONS**

le plein appui de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires de l'aménagement des territoires pour que le projet de paysage soit une des démarches opératoires prioritaires de la transition écologique et solidaire en faveur d'un cadre de vie résilient, soutenable et désirable à transmettre aux générations futures.

# **SIGNATAIRES:**

Manifeste approuvé lors de l'Assemblée générale interne de l'APCE du 31 mars 2020



à Versailles

Aui Caus

**Alice Brauns,** présidente

paysagistes-conseils.org



à Versailles

1

**Henri Bava,** président

f-f-p.org



à Bruxelles

ba-Helms.

**Karin Helms,** présidente

iflaeurope.eu

# ANNEXE

# APPEL POUR LE BON GOUVERNEMENT<sup>2</sup>

# DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE & SOLIDAIRE

À l'initiative du collectif PAP (Paysages de l'après-pétrole), l'APCE a co-rédigé et co-signé « l'Appel au bon gouvernement », destiné à alimenter la campagne électorale des Présidentielle et Législatives 2022. Les quatre propositions sont issues des «30 propositions» de l'APCE:

- Généraliser en dix ans des «Plans de paysage pour la transition écologique et solidaire» (PPTES)
- 2 Renforcer la place de la dimension paysagère en amont des politiques sectorielles contribuant à la transition écologique et solidaire
- Renforcer les compétences et les connaissances en paysage au service de la transition
- 4 Affecter des moyens au paysage en expérimentant les «10% Paysage»

L'Appel au bon gouvernement a été co-signé par les principales organisations nationales actrices du paysage en France;

outre l'APCE et PAP:

La Fédération nationale des Agences d'urbanisme (FNAU),

La Fédération nationale des CAUE

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération Française du Paysage (FFP)

Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF).

Au-delà de la période électorale, l'Appel fédère pour la première fois ces acteurs en un réseau national, provisoirement appelé le RAP: Réseau des Acteurs du Paysage. Il a vocation à agréger les réseaux régionaux et à grandir.















2. L'appel au bon gouvernement fait référence à la fresque d'Ambrogio Lorenzetti peinte en 1338 sur les murs du palais municipal de Sienne. Cette allégorie, qui représente une gouvernance porteuse de prospérité et d'harmonie entre ville et campagne. à une époque où les querres civiles faisaient rage, est un guide pour expliciter le besoin d'équilibre paysager pour mener les transformations écologiques, énergétiques et solidaires ambitionnées

# APPEL POUR LE BON GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

# À l'attention des candidats et des partis politiques dans la perspective des élections présidentielle et législatives 2022

Le paysage français est reconnu à l'échelle internationale pour sa beauté et sa diversité. En France, chacun apprécie le paysage comme un cadre de vie de qualité et une ressource touristique et économique importante<sup>3</sup>. Ce bien d'intérêt général appelle des politiques publiques exigeantes pour sa protection, sa gestion et son aménagement. Pour autant, force est de constater qu'il se dégrade continuellement et fortement. Nous lançons donc un appel à la remise en question des approches trop sectorielles pratiquées depuis des décennies. Habitat, développement économique, transport, tourisme, énergie, agriculture, protection des patrimoines naturels et culturels, ces politiques s'additionnent pour faire des paysages une simple résultante de plus en plus banalisée, dégradée, polluée et conduisant à un affaiblissement du lien social. Il est plus que temps d'inverser ce processus et de considérer le paysage comme l'affaire de tous pour réussir la transition écologique. De multiples exemples en France et en Europe le prouvent: la démarche de paysage fondée sur l'approche sensible, la connaissance partagée du territoire et un projet d'ensemble, est un puissant accélérateur de cette transition à laquelle ils confèrent la dimension démocratique, solidaire et désirable d'une « cause commune ». Notre pays doit relever une série de défis dont les réponses ont des effets visibles sur le paysage:

À nous de saisir ces enjeux de paysage dans une approche globale.

Les signataires du présent appel invitent promouvoir et mettre en œuvre la démarche de paysage amont de toutes les politiques publiques nationales et locales et à bâtir ainsi une transition écologique et sociétale au bénéfice de la qualité paysagère de notre pays.

#### À VOIR

3. Cf. Enquête CGEDD-AMF réalisée auprès de 1400 maires et présidents d'intercommunalités en juin juillet 2021. http://www.cgedd.developpement-durable. gouv.fr/IMG/pdf/enseigneements\_des\_ reponses\_au\_questionnaire\_cle52db1b.pdf



# ÉLÉMENTS POUR UN PROGRAMME D'ACTION SUR LE PAYSAGE

Nous proposons de:

 Généraliser en dix ans des « Plans de paysage pour la transition écologique & solidaire » (PPTES)

aux 1251 intercommunalités de France, pour partager la valeur du paysage et favoriser des projets de territoire intégrateurs et concertés.

- Renforcer la place de la dimension paysagère en amont des politiques sectorielles contribuant à la transition écologique et solidaire, en particulier:
  - Pour les politiques de planification et d'urbanisme:
     SRADDET, charte de PNR, SCoT, PLUi

.....

- Pour garantir l'attractivité du cadre de vie, de visite et de travail. Il s'agit aussi de donner aux gestionnaires de paysage, quel que soit leur statut juridique, la possibilité d'être consultés en tant que Personne Publique Associée.
- Pour les politiques agricoles et forestières: projets alimentaires territoriaux (PAT), chartes forestières de territoire. Expérimenter les plans de paysage agricoles permettant d'accélérer la transition agro-écologique.
- Pour les politiques de transition énergétique:
   en particulier les plans climat, air énergie territoriaux (PCAET)
- Pour les politiques de renouvellement social urbain: programmes locaux de l'habitat (PLH), interventions de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) et de l'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT): Petites villes de demain, Actions cœur de ville...

- Pour les politiques relatives aux risques et aux ressources naturelles, à la biodiversité et au patrimoine: plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI), schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leurs déclinaisons locales en SAGE, trame verte et bleue, sites Natura 2000, sites patrimoniaux remarquables...
- Pour les politiques relatives aux infrastructures nécessaires à la mobilité décarbonée, y compris la reconversion d'infrastructures anciennes (anciennes rocades...)
- Pour les études d'impact en général, positionner le paysage comme un élément transversal fédérateur et non comme un «volet» à part, préférer la position volontariste du «projet» à la démarche défensive «éviter, réduire, compenser (ERC)».
- 3 Renforcer les compétences et les connaissances en paysage au service de la transition
  - En fonction de la montée en puissance des commandes, doubler en dix ans le nombre de paysagistes-concepteurs en activité en France, pour le mettre au niveau de celui des pays voisins, développer les écoles et en créer de nouvelles, sensibiliser et former à la transition par le paysage dans les écoles et universités d'ingénieurs, d'urbanisme, d'architecture, de géographie, d'aménagement
  - Soutenir le déploiement de nouveaux paysagistesconseils de la transition écologique (PCTE): en régions, départements et intercommunalités, aux ministères de la Culture et de l'Agriculture
  - Renforcer les moyens donnés aux collectivités pour intégrer les compétences en paysage par le recrutement de paysagistes-concepteurs ou le renforcement des partenariats (CAUE, DREAL, DDT, etc)

- Former les élus locaux et les techniciens des collectivités à la mise en œuvre de la transition par le paysage en s'appuyant notamment sur des expériences et des cas concrets. S'appuyer à cet effet sur des territoires d'expérimentation où le paysage est vecteur d'attachement et de mobilisation comme les paysages protégés (Sites classés, Grands sites de France et Parcs naturels régionaux)
- Renforcer les compétences de l'État facilitateur des transitions par le paysage notamment en instituant une Mission interministérielle du paysage auprès du Premier ministre (associant les ministères de l'Écologie, de la Cohésion des territoires, de la Culture, et de l'Agriculture), et en renforçant les moyens humains en ingénierie du paysage dans les services déconcentrés de l'État et des établissements publics (ADEME, Agences de l'eau, OFB...) et assurer leur formation
- Mettre en place une sensibilisation du grand public: sorties scolaires, films et émissions, sites internet, baromètre d'opinion, concours photos...

# Affecter des moyens au paysage en expérimentant les «10 % Paysage »

Cela signifie que les projets d'aménagement ou d'équipements publics qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, ont des effets notables sur le paysage et dépassent les seuils minimaux (montant d'investissement et emprise au sol notamment) les soumettant à évaluation environnementale réaffectent une part du montant total de l'investissement aux études préalables et aux travaux nécessaires pour ancrer le projet dans son territoire d'implantation.

••••••



CONTACT

APCE

ASSOCIATION DES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT BERTRAND FOLLÉA, président b.follea@follea-gautier.com















# ARTICLE À VOIR

#### Le Moniteur.

20 septembre 2021 http://www.paysagistes-conseils.org/ pour-reussir-la-transition-letat-compte-surses-paysagistes



Sud-Ouest, 20 septembre 2021

# ÀLIRE

Rapport du CGEDD 2011 «Mission sur le Paysage». Connaître le paysage et en reconnaître la valeur.

https://cgedd.documentation. developpement-durable.gouv.fr/documents/ Affaires-0006448/007397-01\_rapport.pdf



#### Revue Esprit mars 2020. L'économie contre l'écologie?

numéro coordonné par Bernard Perret et Lucile Schmid https://esprit.presse.fr/tous-les-numeros/leconomie-contre-l-ecologie/886



## Ouvrages de Bernard Perret

- L'Économie contre la société avec Guy Roustang, 1993, réédition. 2001
- La Logique de l'espérance, 2006
- Vers une raison écologique, 2011
- Quand l'avenir nous échappe, 2020

#### Bertrand Folléa

L'Archipel des métamorphoses — la transition par le paysage, Éditions Parenthèses, 2019

#### Rémi Janin

La ville agricole, Éditions Openfield, 2017

# VIDÉOS SÉMINAIRE À TÉLÉCHARGER

Retrouvez sur le site de l'APCE les huit vidéos réalisées par Patrick Delance: www.paysagistes-conseils.org

Le séminaire en 5 minutes



1. Ouverture du séminaire de Biscarrosse



2. Conférence de Gilles Bœuf au séminaire de Biscarrosse



3. Moments choisis des ateliers du séminaire de Biscarrosse



4. Premières restitutions des ateliers du séminaire de Biscarrosse



5. Croisement des résultats des ateliers du séminaire de Biscarrosse



6. Restitution finale des ateliers et table ronde du séminaire de Biscarrosse



7. Synthèse du séminaire de Biscarrosse



# **LEXIQUE DES ACRONYMES**

ACE, Architecte-conseil de l'État ACV, Analuse du cucle de vie

ACV, Action cœur de ville

ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise

de l'énergie

ANCT, Agence nationale

de la cohésion des territoires **ANRU,** Agence nationale pour la rénovation urbaine

**AOM,** Autorité organisatrice de la mobilité

BRF, Bois raméal fragmenté CDAC, Commission départementale d'aménagement commercial

**CDNPS,** Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

**CDPNAF,** Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

**CEREMA,** Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

**CGEDD,** Conseil général de l'environnement et du développement durable

**CIAP,** Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

**CNDP,** Commission nationale du débat public

**DDT(M),** Direction départementale des territoires (et de la mer)

**DGALN,** Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

**DGITM,** Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

**DOO,** Document d'orientations et d'objectifs

**DRAC,** Direction régionale des affaires culturelles

**DRAFF,** Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**DREAL**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**DUP,** Déclaration d'Utilité Publique

**ENR,** Energies renouvelables **ENSP,** École nationale supérieure de paysage

**EPCI,** Etablissements publics de coopération intercommunale

**EPF,** Établissement public foncier

**ERC**, Éviter, réduire, compenser **FFP**, Fédération française du paysage

**GEMAPI,** Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**GES**, Gaz à effet de serre **GIEC**, Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat

**GIP LITTORAL,** Groupe d'intérêt public littoral

LOI MAPTAM, Loi portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

**LOI MOP,** Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique

**LOI NOTRE,** Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

**METCT,** Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**MTE,** Ministère de la Transition écologique

**OAP,** Orientations d'aménagement et de programmation

**OFB,** Office français de la biodiversité

**OPP,** Observatoires photographiques du paysages

**PAC,** Politique agricole commune

**PAP,** Collectif paysage après pétrole

**PAPI,** Programmes d'actions de prévention des inondations

**PAT,** Projet alimentaire territorial

PCAET, Plan climat-air-énergie territorial PCE, Paysagiste-conseil

de l'État

**PDU**, Plan de déplacements urbains **PLU(i)**, Plan local d'urbanisme

(intercommunal))

PPRI. Plans de prévention

des risques inondation **PPRL**, Plans de prévention

des risques littoraux **PUP,** Projet urbain partenarial

**PVD**, Petites villes de demain **SCOT**, Schéma de cohérence

**SDAGE,** Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

**SLGBC,** Stratégies locales de gestion de la bande côtière

**SRADDET,** Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

**TEPCV**, Territoire à énergie positive pour la croissance verte **TEPOS**, Territoires à énergie

**TEPOS,** Territoires à énergie positive

**UDAP,** Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

**ZAC,** Zone d'aménagement concerté

ZAN, Zéro artificialisation nette

# ACTES SÉMINAIRE DE BISCARROSSE 2021

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** Bertrand Folléa

**DIRECTEURS DE L'ILLUSTRATION** Pierre Gadoin-Vilhet et Marc Claramunt **ÉDITION** A.P.C.E.

SIÈGE SOCIAL à l'E.N.S.P. 6 bis, rue Hardy 78000 Versailles

**ISSN** 2497-8930 **DÉPÔT LÉGAL** 18 novembre 2016

COMITÉ DE RÉDACTION le bureau de l'A.P.C.E.

**RÉDACTION** Monique Chauvin (sauf les textes dont l'auteur est explicitement spécifié)

**GRAPHISME** Valérie Delebecque

IMPRESSION Imprimerie Lescure Graphic – La Heunière 27120 douains

TIRAGE 850 exemplaires tirés sur papier couché mat PEFC issu de forêts à environnement durable

Numéros précédents et version numérique PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG

**CONTACT** secretariat@paysagistes-conseils.org

© association des paysagistes-conseils de l'État **SEPTEMBRE 2022** 

#### REMERCIEMENTS

Nous remercions le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et tout particulièrement la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour son soutien et sa participation aux différentes actions de l'association.

Nous remercions chaleureusement les personnalités qui ont bien voulu participer au séminaire 2021 et apporter leurs éclairages:

# HENRI BAVA,

Président de la Fédération française du paysage (FFP)

# VINCENT BAWEDIN,

Communauté de communes des Grands Lacs. Chargé de mission « Gestion du trait de côte & planification »

#### MAGALI BERTRAND,

DDTM Landes (40), Adjointe environnement

# CÉCILE BIGOT-DEKEYZER,

Préfète des Landes

# GILLES BOEUF,

Biologiste et professeur des universités

# DAMIEN BOROT,

Expert Transition écologique / EnR

# VINCENT CASSAGNAUD,

Responsable UDAP de la Gironde (33)

# NICOLAS CASTAY,

# Directeur du GIP Littoral JEAN COLDEFY,

#### Directeur du programme de mobilité 3.0 ATEC ITS FRANCE, Conseiller du président de TRANSDEV

# STÉPHANIE DOUCET GAILLOT,

DREAL AuRA, Chargée de mission Paysage

#### STÉPHANIE DUPUY-LYON,

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN, ministère de la Transition écologique)

# SOPHIE GÉRIN,

DREAL Hauts-de-France Chargée de mission Paysage

#### JACQUELINE GOURAULT,

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

#### FRANÇOIS GRANET,

DREAL AuRA, Chef du pôle Opérations routières

# ADAM KAPELLA,

Directeur Adjoint DDTM Corse-du-Sud

#### LAURENT KOMPF,

DDT Haute-Savoie Responsable du service Aménagements et Risques

# KARL KULINICZ,

Directeur Adjoint DDTM Manche

## SYLVIA LABÈQUE,

Directrice du SYSDAU SCoT Métropole Bordelaise

# HÉLÈNE LARREZET,

Maire de Biscarrosse

# DORINE LAVILLE,

Cheffe du Bureau des paysages (MTECT/DGALN)

# FRANÇOISE MESNARD,

Maire de Saint-Jean-d'Angély

#### VINCENT MONTRIEUX,

Sous-directeur de la qualité du cadre de vie, ministère de la Transition Écologique

# CORALIE MOULIN,

DDTM Mayenne Cheffe du service territorial, en visioconférence

#### JEAN FRANCOIS MOZAS,

DDTM Landes, Délégué territorial Dax

#### BRUNO PALLAS,

DDTM Landes Responsable du service Littoral

# BERNARD PERRET,

Économiste, revue ESPRIT

#### GUILLAUME POIRIER,

Bureau des paysages (MTECT/DGALN)

# HÉLÈNE REINHARD,

Architecte-conseil de l'État, et présidente

# de l'Association des architectes-conseils de l'État, (ACE)

Membre du conseil de rédaction de la revue *Esprit* et co-fondatrice du *think tank* La Fabrique écologique

#### CORALIE SEYS.

DDT Landes (40) Chargée de mission

#### JEAN-PIERRE THIBAULT,

Inspecteur général CGEDD et membre du Collectif «Paysages de l'Après-Pétrole»

## JOËLLE TISLÉ,

DDTM Pyrénées- Atlantiques

Responsable du service Environnement

# Nous remercions tout particulièrement:

**LUCILE SCHMID,** Membre du conseil de rédaction de la revue Esprit et co-fondatrice du *think tank* La Fabrique écologique, à la fois pour ses précieux conseils de préparation et pour la qualité de l'animation du séminaire

**CHRISTOPHE DEGRUELLE,** Président d'Agglopolys, pour ses mises en relation efficaces.

Un grand merci à:

## MONIQUE CHAUVIN,

pour la rédaction synthétique des Actes

#### PATRICK DELANCE,

pour les captations et montages vidéos

#### VALÉRIE DELEBECQUE.

pour les prises de vues et le graphisme des Actes

# CLAIRE GENTY,

*Ici la terre,* pour l'organisation logistique

# BERNADETTE MUCHENBERGER,

pour le secrétariat de l'APCE

Un grand merci également aux PCE qui ont participé à la préparation et à l'animation des ateliers du séminaire:

# **SOPHIE ALEXINSKY, PCE DDTM**

Corse-du-Sud (2A)

#### CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ,

PCE DRIEAT Île-de-France

**RÉMY DUTHOIT,** PCE Alpes-Maritimes (06)

**BERTRAND FOLLÉA,** PCE DDTM

Pas-de-Calais (62)

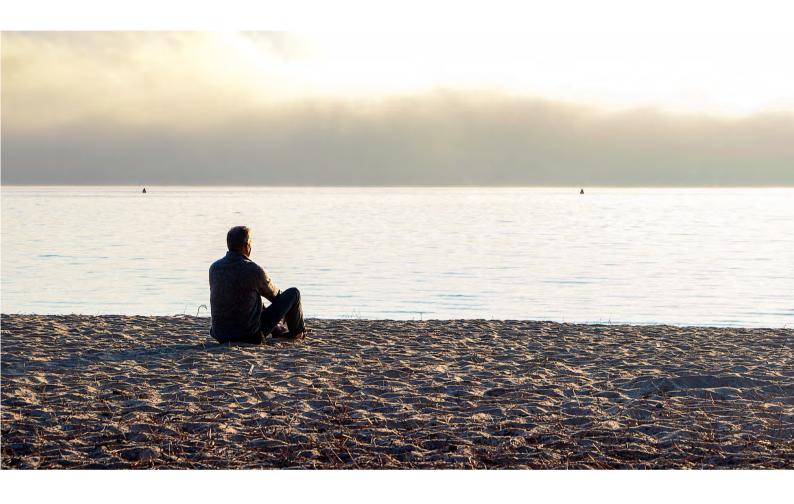
**JEAN-BAPTISTE FLICHY,** PCE DRIEAT UDEA Essonne (91)

MARIE FRANCE, PCE DDTM Côtes-d'Armor (22)
PIERRE GADOIN-VILHET, PCE Manche (50)
SÉBASTIEN GIORGIS, PCE UDEA Paris

CLAIRE LAUBIE, PCE DTT Haute-Savoie (74)
LAURE PLANCHAIS, PCE DDT Saône-et-Loire (71)
MICHAËL RIPOCHE, PCE DGTM Guyanne (973)

PRICILLA TÉTAZ, PCE DDT Territoire de Belfort (90)
VINCENT TRICAUD, PCE DDTM Nord

MARION VACONSIN, PCE DDT Loiret (45)



Enfin un immense merci aux PCE qui ont préparé l'ensemble du séminaire et assuré la rédaction, l'illustration et la mise en forme de ces Actes:

SOPHIE ALEXINSKY, PCE DDTM Corse-du-Sud (2A)
CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ, PCE DRIEAT Île-de-France
MARC CLARAMUNT, PCE DDT Oise (60)
BERTRAND FOLLÉA, PCE DDTM Pos-de-Calais (62)
MARIE FRANCE, PCE DDTM Côtes-d'Armor (22)
PIERRE GADOIN-VILHET, PCE DDTM Manche (50)
PRICILLA TÉTAZ, PCE DDT Territoire de Belfort (90)
VINCENT TRICAUD, PCE DDTM Nord

LES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT sont plus de 150 professionnels du secteur privé, paysagistes concepteurs sélectionnés sur concours par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour la diversité de leurs expériences et compétences. Dans une indépendance qui tient à leur mode de désignation, ils sont affectés, deux jours par mois, dans les services centraux ainsi que dans les services déconcentrés de l'État, notamment directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en départements et régions d'outre-mer, et directions départementales des territoires (DDT) pour assister et conseiller dans l'application des politiques de l'État.

Leurs actions contribuent à promouvoir la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Ils développent la pédagogie d'un paysage dont la qualité est la résultante visible de la valeur des actions menées sur le territoire.



L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.

- 2000 Séminaire à La Défense
- 2001 Séminaire à Marseille
- 2002 Séminaire à Amiens
- 2003 Séminaire à Berlin
- 2004 Séminaire à Lille
- 2005 Séminaire à Copenhague
- 2006 Séminaire à La Rochelle Paysages littoraux de Charente-Maritime
- 2007 Séminaire à Lyon Renouvellement urbain et espaces publics
- 2008 Séminaire aux Pays-Bas Extensions urbaines et alternatives à l'étalement urbain, expériences du Randstadt
- 2009 Séminaire à Paris Pratiques et responsabilités des paysagistes conseils en Europe
- 2009 Optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français
- 2010 Séminaire à Montpellier Développement durable et nouvelles ruralités
- 2010 Les paysages de l'énergie solaire
- 2011 Séminaire en Suisse romande Le projet de paysage en amont de la planification
- 2011 Les paysagistes-conseils de l'État Trajectoires 15 ans
- 2012 Séminaire au Pays basque Pays basque: une frontière deux ruralités, deux urbanités?
- 2013 Séminaire La Loire, fédératrice de nouveaux paysages?
- 2013 Vers un système d'information sur le paysage
- 2014 Séminaire à Rome Co-habiter
- 2015 Séminaire à Rennes Paysages d'une métropole
- 2015 Vers une stratégie du paysage, contribution à la politique publique du paysage
- 2016 Paysage et Trame verte et bleue
- 2016 Séminaire à Lisbonne De l'espace public au paysage urbain
- 2017 Séminaire à Bordeaux Le projet de paysage comme condition de la densité
- 2018 Séminaire en Belgique Gouvernances et pratiques de conseils: l'exemple de la Belgique
- 2019 Séminaire d'Avignon à Aigues-Mortes Patrimoines, motifs de projets
- 2020 Séminaire de Grenoble La métropole de Grenoble et ses massifs: face au dérèglement climatique un laboratoire de paysages



# Association des paysagistes-conseils de l'état



